

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Un territoire qui respire,
un avenir qui inspire

Au cœur des territoires,
moteur des ambitions

L'énergie d'un territoire
qui innove

Pôle métropolitain : Ensemble, plus loin

SOMMAIRE

Page



Repères	1
Les instances politiques	1
Les rendez-vous de pilotage du PMGA	2



Les compétences et actions :	
1. SCOT/Urbanisme	3 à 5
2. PCAET/COT	6 à 20
3. CRTE/FONDS VERT	21 à 24
4. CDDC	25 à 28
5. Développement Économique	29
6. Mobilité	30 à 36
7. Tourisme	37 à 44
8. ADS	45 et 46



Rapport financier	47 à 50
-------------------	---------



L'équipe du Pôle	51
------------------	----



Délibérations 2025	52 et 53
--------------------	----------



Revue de presse	54 à 72
-----------------	---------



Acronymes	73
-----------	----

Repères

380 201 HABITANTS (INSEE 2021)

466 COMMUNES

1 Communauté d'agglomération
7 Communautés de communes



Les instances politiques

Le Bureau

PRÉSIDENT

Pascal RIFFLART, CA Amiens métropole

VICE-PRÉSIDENTS

Michel WATELAIN, CC Pays du Coquelicot

Brigitte FOURÉ, CA Amiens métropole

Bénédicte THIÉBAUT, CC Grand Roye

Hubert CAPELLE, CC Avre Luce Noye

Jean-Michel MAGNIER, CC Territoire Nord Picardie

Jean-Jacques STOTER, CC2SO

Alain BABAUT, CC Val de Somme

Patrick GAILLARD, CC Nièvre & Somme

Paul-Eric DECLE, CA Amiens métropole

MEMBRES DU BUREAU

Alain GEST, CA Amiens métropole

Alain DOVERGNE, CC Avre Luce Noye

Bénédicte THIÉBAUT, CC Grand Roye

Philippe FRANCOIS, CC Nièvre & Somme

Alain DESFOSES, CC2SO

Christelle HIVER, CC Territoire Nord Picardie

En 2025, le Bureau syndical du Pôle métropolitain s'est réuni à 4 reprises

Le Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 51 délégués titulaires.

Au total, 8 Comités syndicaux ont été tenus en 2025.

LES RENDEZ-VOUS DE PILOTAGE DU PMGA

Faits marquants 2025 :



Pilotage politique

- 8 Comités syndicaux
- 4 Bureaux syndicaux
- 4 Commissions Finances/Adm.générale/RH
- 6 Commissions SCOT
- 1 Commissions PCAET/Transition écologique



Pilotage technique

- 6 comités de relecture SCOT
- 2 COTECH TENMOD
- 2 COFIL PDMS
- 2 COFIL 1 COTECH Mutualisation des OT
- 5 accompagnements de porteurs de projets tourisme
- 2 COTECH 1 COFIL plan de gestion cathédrale
- 1 COTECH Tourisme
- 5 réunions avec les OT
- 2 COFIL observatoire du tourisme
- 9 réunions référents PCAET
- 12 réunions coordination PCAET/COT
- 6 réunions coordination PMGA/Ademe
- 4 Réunions DGS EPCI



- 1 Assises PCAET
- 1 séminaire SCOT

2025, une année charnière de traduction opérationnelle du projet de territoire

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité directe des travaux réalisés en 2024, qui s'étaient conclus par le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en Comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Après avoir partagé une vision politique commune sur le devenir du territoire à l'horizon 2050, les élus ont engagé en 2025 une étape décisive de la révision du SCoT : la traduction opérationnelle de cette ambition à travers l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Un premier semestre consacré à la construction collective du DOO

De janvier à juillet 2025, les travaux ont été rythmés par un cycle soutenu de commissions SCoT – Urbanisme, véritables lieux de dialogue politique et technique. Ces commissions ont permis de décliner les orientations du PAS en prescriptions, recommandations et principes opposables, en veillant à leur cohérence à l'échelle de l'ensemble du Grand Amiénois.

La première commission, tenue le 28 janvier 2025, a posé les fondations du DOO en travaillant sur l'armature territoriale et la structuration du territoire. Les élus ont débattu de la définition des polarités, des bassins de proximité et des rôles respectifs assignés aux différents niveaux de l'armature territoriale, en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et les dynamiques locales, tout en portant une attention particulière aux polarités en situation de fragilité.

Les commissions suivantes ont permis d'approfondir successivement les grandes politiques sectorielles qui doivent être présentes dans un SCoT :

- en février, la politique de l'habitat et du logement, avec un travail approfondi sur les besoins en logements, leur phasage, leur territorialisation, la diversification de l'offre et la mobilisation du parc existant, notamment dans une logique de sobriété foncière ;
- en mars, la stratégie commerciale, dans un contexte de profondes mutations des pratiques de consommation, avec l'objectif de renforcer les centralités, de mieux encadrer le développement commercial périphérique et de renforcer l'autonomie des bassins de consommation ;
- en avril, les mobilités, autour de la réduction de la dépendance à la voiture individuelle, du développement des alternatives à l'autosolisme et de la cohérence entre urbanisme, organisation territoriale et déplacements du quotidien ;
- en mai, les activités économiques, avec une attention particulière portée à la localisation des activités, à l'organisation et à la hiérarchisation des zones d'activités économiques, ainsi qu'à l'inscription du développement économique dans une trajectoire de sobriété foncière, énergétique et environnementale ;
- enfin, en juin, une commission dédiée à l'environnement et au cadre de vie, abordant la préservation et la valorisation des paysages, de la biodiversité et de la ressource en eau, ainsi que l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Ce cycle de commissions a permis aux élus d'explorer les enjeux dans leur complexité, de confronter les points de vue et de construire progressivement un DOO cohérent, fidèle aux ambitions du PAS et adapté aux réalités territoriales.

Le séminaire de Beaumetz : un temps fort d'arbitrage politique

Le séminaire d'arbitrage politique organisé le 8 juillet 2025 à Beaumetz a constitué un moment clé de la démarche. Il a permis de prendre de la hauteur sur l'ensemble du projet de DOO, de vérifier la cohérence globale des orientations issues des commissions thématiques et de procéder aux arbitrages nécessaires, notamment en matière de trajectoire de sobriété foncière, d'équilibres territoriaux et de portée juridique des prescriptions.

Ce temps collectif a marqué une étape de convergence politique, en consolidant les choix structurants du SCoT et en sécurisant les orientations avant l'entrée dans la phase de stabilisation du document.

Une seconde partie d'année marquée par un cycle soutenu de comités de relecture

À partir de septembre 2025, le Pôle métropolitain a engagé une phase approfondie de relecture du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Six comités de relecture ont ainsi été organisés, associant les membres de la commission SCoT – Urbanisme et les responsables urbanisme des huit EPCI du Grand Amiénois.

Ces séances de travail se sont organisées à un rythme soutenu :

- le 11 septembre, consacré à l'architecture générale du DOO et à la politique des mobilités ;
- le 6 octobre, dédié aux prescriptions en matière de développement économique ;
- le 10 octobre, centré sur la stratégie commerciale et le volet DAACL ;
- le 14 octobre, consacré à la politique de l'habitat et du logement ;
- le 4 novembre, portant sur les enjeux environnementaux et le cadre de vie ;
- le 17 novembre, dédié à l'armature territoriale et à la structuration du territoire.

Ce cycle de relecture thématique a permis de renforcer la cohérence entre les orientations sectorielles et de favoriser une appropriation collective du projet par l'ensemble des intercommunalités, et de procéder à des validations politiques des contenus.

Une gouvernance de projet fondée sur une alliance politique et technique

Maître d'ouvrage de la révision du SCoT, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a assuré tout au long de l'année 2025 le pilotage politique et stratégique de la démarche.

Il a défini le cadre de travail, arrêté le calendrier, organisé les nombreuses instances de débat, de relecture et d'arbitrage, et veillé à la cohérence globale du projet, dans un souci constant d'équilibre entre les territoires et de respect des exigences réglementaires.

Pour conduire cette démarche ambitieuse, le Pôle métropolitain s'est appuyé sur l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA), en tant qu'appui technique permanent du projet, pour la production des analyses, la préparation et l'animation des commissions, des séminaires et des comités de relecture, l'appui à la décision politique ainsi que la rédaction et la consolidation progressive du DOO.

Vers l'arrêt du projet de SCoT début 2026

L'année 2025 apparaît ainsi comme une année charnière dans la révision du SCoT du Grand Amiénois.

Elle a permis de transformer une vision stratégique partagée en un document opérationnel et politiquement assumé.

Ces travaux ouvrent la voie à l'arrêt du projet de SCoT, programmé au Comité syndical du 9 février 2026.

2. PCAET



Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

(Adoption le 26 juin 2023)

Le plan climat air énergie territoire est l'affaire de tous !

Il contribue à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ce dernier.

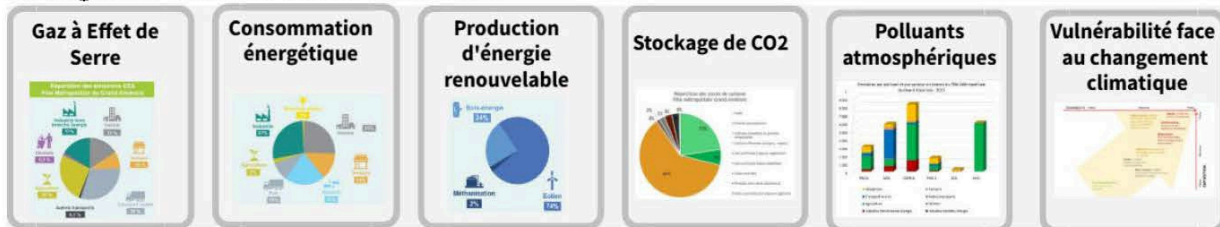
Le plan climat est un outil de planification doté d'un plan d'actions afin d'agir localement. Sa durée de vie est de 6 ans à partir de son adoption.

Le Plan Climat concerne tout le monde : habitants, associations, entreprises, collectivités... C'est l'outil qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire afin de lutter et de s'adapter aux changements climatiques.

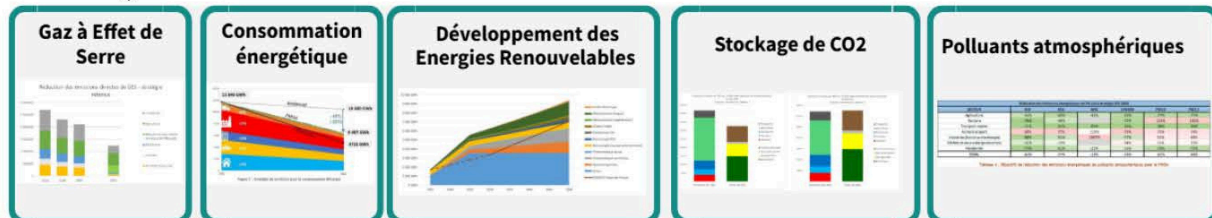
Un petit retour avant son adoption :

Huit établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont rassemblés dans un Pôle Métropolitain pour relever le défi de la transition écologique. C'est ainsi que le PMGA a été élaboré et pilote à leurs côtés le Plan Climat depuis 2018.

Un Diagnostic territorial a été établi en 2019



Une Stratégie territoriale a été établie en 2020



2. PCAET



Elaboration et validation du programme d'actions de 2021 à 2023

Programme d'actions 2022-2027

FutureproofedCité
Toutes les actions publiées sont visibles ici

La feuille de route PCAET est déclinée dans les 7 communautés de communes et la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole en utilisant la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Ecologique".

1 - Tous Acteurs de la transition écologique

2 - Transition de l'agriculture et aménagement durable

3 - Un territoire à énergie positive

4 - Une mobilité optimisée et partagée

5 - Développement économique en transition

6 - Faire mieux avec moins

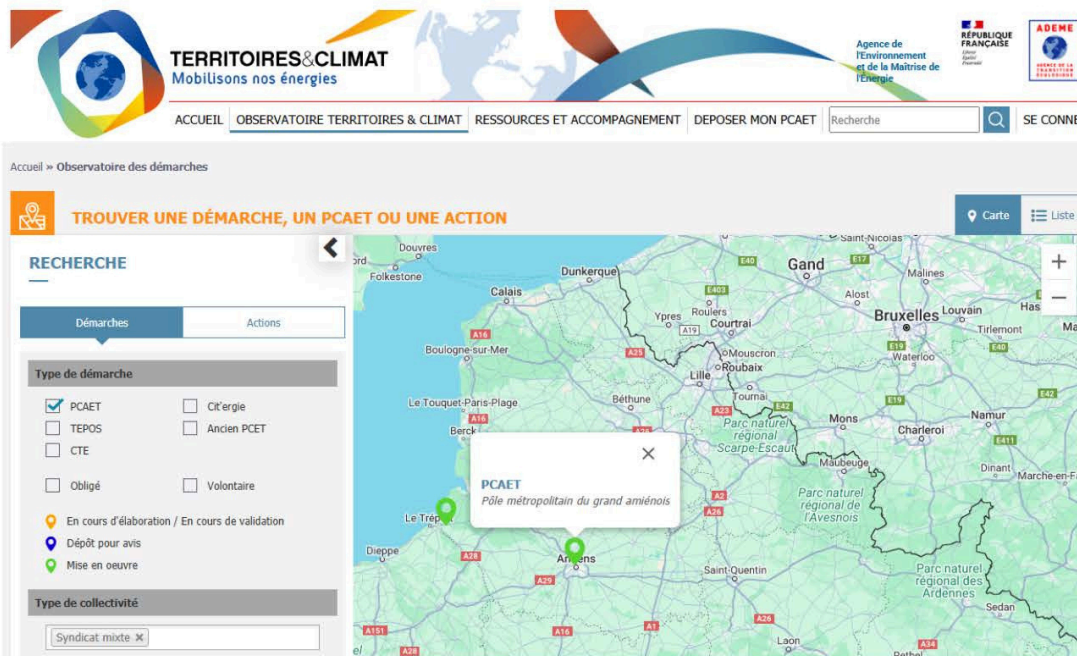
7 - Qualité de vie et bien être collectif

Le PMGA, dans son rôle de coordonnateur et de porteur du PCAET, organise ou participe régulièrement à différentes réunions afin d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs et atteindre les objectifs fixés.

-
- Réduire de **-45% la consommation énergétique** d'ici 2050, passant de 11 840 GWh (en 2012) à 6487 GWh.
 - Produire + **d'énergies renouvelables** pour atteindre **146% de la consommation** soit une production de 9 484 GWh
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour **atteindre la neutralité carbone** soit environ -70% et viser le 2 Tonnes équivalent CO₂ par habitant
 - **Stocker 100% des émissions de carbone** que l'on ne peut pas éviter soit augmenter par 3 les capacités de stockage.

Depuis son adoption, le PCAET du Grand Amiénois est référencé sur la plateforme ADEME :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire>



Des rencontres importantes pour garder le cap et atteindre l'objectif

Commission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Co-Présidée par M. Hubert CAPELLE et M. Michel WATELAIN - 23 membres

Une commission PCAET s'est tenue le 3 décembre 2025.

La commission a été invitée à donner son avis sur différentes actions du PCAET.

Réunions mensuelles avec les EPCI

Mis en place lors de l'élaboration du PCAET, les points mensuels de coordination avec les référents PCAET des EPCI se tiennent prioritairement les 1ers jeudis du mois. L'objectif étant d'y implémenter les feuilles de route transition écologique de chacun.

En 2025, 9 réunions sur l'année ayant permis de suivre l'avancée du Plan Climat et de travailler sur les sujets transversaux du Plan Climat comme :

- Le travail sur les indicateurs de suivi et d'impacts,
- La préparation des Assises du Plan Climat et de sa démarche de transition écologique,
- La fresque de la biodiversité conviant les référents pcaet et leurs collègues en charge de divers services
- La présentation de la plateforme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique,
- Présentation de Territoire engagé pour la Nature,
- Comment récupérer les C2E ?
- ...

LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIALE (COT) : « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE »



Un engagement de tous pour la Transition écologique

Pour rappel :

Le PMGA a signé en novembre 2021 ce contrat avec l'ADEME afin de déployer la Transition Ecologique sur l'ensemble du territoire du Grand Amiénois. (Démarrage opérationnel le 1^{er} avril 2022).



Ce COT est le plus grand de France car il est composé de 8 collectivités.

Les EPCI

Pour rappel :

Le contrat d'objectifs territorial est la déclinaison des actions du Plan Climat à l'échelle de chaque territoire. Cette démarche s'appuie uniquement sur les compétences de l'EPCI. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue de la Transition Ecologique visant à consolider et développer la transversalité nécessaire entre les services de l'EPCI, entre l'EPCI et ses communes et entre les EPCI du PMGA.



Les 8 EPCI se sont engagés volontairement dans cette démarche de transition écologique reposant sur deux référentiels :

- « climat air énergie » qui consiste à réduire nos consommations d'énergies fossiles, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.
- « économie circulaire » qui consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des flux. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire.

Le PMGA

Le PMGA a pour mission d'animer la dynamique territoriale et d'accompagner les collectivités sur ces 4 années.



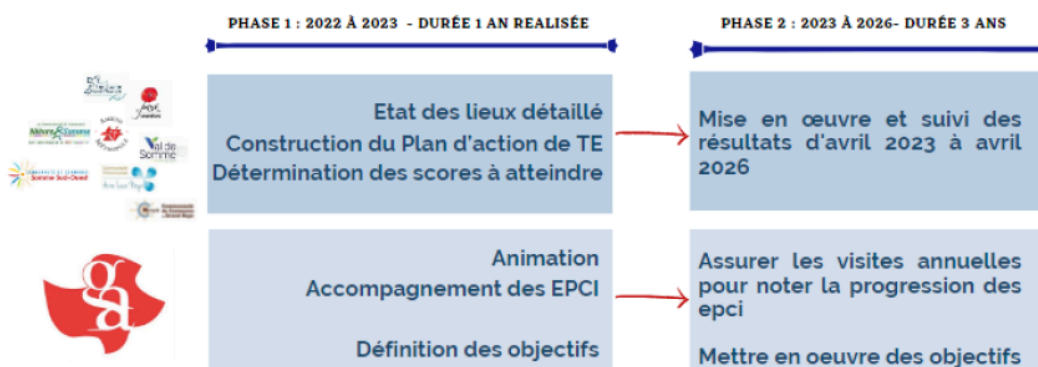
Dans le cadre de ce contrat d'objectifs, le PMGA doit lui aussi atteindre des objectifs afin d'accompagner au mieux les EPCI dans le développement de cette transition écologique. Le PMGA en accord avec l'ADEME a délibéré le 26 juin 2023 sur 4 objectifs qu'il doit atteindre d'ici la fin du contrat à savoir mars 2026.

- Mener une étude de programmation et de planification des matières (E2PM)**
 E2PM lancée en 2024 avec choix du prestataire : INDDIGO et NEGAWATT se sont groupés pour démarrer la mission en janvier 2025. Cet objectif est en cours. La phase 1 consistant à mener l'état des lieux a été finalisé en novembre 2025. Les élus du territoire ont priorisé les filières dites prioritaires issues de cet état des lieux. La phase 2 a démarré par un atelier de co construction qui s'est tenu le 18 décembre 2025 et réunissant 35 personnes acteurs du territoire.
- Faire émerger 3 projets d'écologie touristique et territoriale.**
 Cet objectif a été mis en place dès le démarrage des assises du tourisme programmées le 12 février 2024. Depuis le PMGA a fait germer 4 projets qui ont été présentés à l'ADEME des Hauts de France pour relecture avant une validation en 2026.
- Engager le PMGA dans un contrat « territoire engagé pour la Nature » (TEN)**
 TEN – programmé pour début 2025 – Plusieurs réunions avec CANOPE d'Amiens. En 2024, le diagnostic a été élaboré. Cet objectif est atteint, il a été présenté aux référents du PCAET et soumis à la délibération des élus fin 2025.
- Avoir au moins 20 acteurs du territoire qui valorisent leurs actions de transition écologique sur FUTUREPROOFED Cities.** FPC était en fonction avant le démarrage du COT. Cet objectif est atteint depuis fin 2024. Le PMGA s'est rendu au Futureproofed talk, le 1er février 2025 à Bruxelles pour échanger sur les évolutions de la plateforme.

Une animation de la dynamique territoriale tout au long de l'année 2025

Pour rappel : Un accompagnement des territoires par le PMGA a permis de construire les premiers plans d'actions sur la base des états des lieux réalisés, des diagnostics territoriaux existants et des orientations et politiques structurantes.

Une dynamique de 4 ans qui se décompose en deux phases :



***La phase 1 - du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.** La démarche de « Territoire Engagé Transition Ecologique » a été lancée officiellement auprès des 8 EPCI dont 1 est déjà dans ce genre de démarche d'amélioration continue. En effet, la CA Amiens Métropole est engagée dans Cit'ergie depuis plus de 4 ans et dans un CODEC et a rejoint cette dynamique en mars 2023 ce qui correspond à la fin de la phase 1.

La phase 2 - du 1er avril 2023 au 31 mars 2026. Chaque année, une visite annuelle permettant d'évaluer les avancées de chaque plan d'actions est réalisée par EPCI. Les visites annuelles sont programmées sous forme d'un comité technique et restituées sous forme de comité de pilotage.

Implication et coopération

Depuis 2023, les EPCI sont maintenant dans la mise en œuvre de leur plan d'actions de transition écologique. Le PMGA poursuit son accompagnement au travers des visites annuelles au sein de chaque collectivité afin d'actualiser, d'améliorer et de valoriser et poursuivre leurs avancées de transition écologique.

En 2025 : le pilotage technique et le suivi des actions de la transition écologique se sont tenus au travers de :

12 réunions de coordination PCAET/COT

Régulièrement des points d'échanges entre la responsable du PCAET/ la directrice du PMGA et du COT ont eu lieu afin de coordonner l'avancée du PCAET et du COT.

6 réunions de coordination entre le PMGA et les Bureaux d'études sélectionnés par l'ADEME

Afin de maintenir une dynamique de la démarche CAE et ECI et un suivi permettant d'évaluer l'avancée de la phase 2.

12 réunions de coordination entre le PMGA et l'ADEME des Hauts de France

Afin de suivre l'avancée de la démarche, de faire part des interrogations ou des difficultés rencontrées et d'assurer des échanges avec le référent ADEME.

Des rencontres avec des acteurs clés communs aux 8 EPCI du territoire ont lieu également tout au long de l'année.

Comité de pilotage du Contrat d'objectifs Territorial

Le comité de pilotage a pour objet de partager avec les élus des 8 EPCI, les avancées de la démarche « Territoire engagé pour la Transition écologique ». Il s'est tenu le 3 juillet sous forme d'Assises du Plan Climat à Amiens en présence de l'ADEME des Hauts de France et de Territoire d'énergie de la Somme.

Les Assises du PCAET - 3 juillet 2025

Un évènement clé des enjeux climatiques et énergétiques du territoire ...et une belle dynamique collective et transversale !

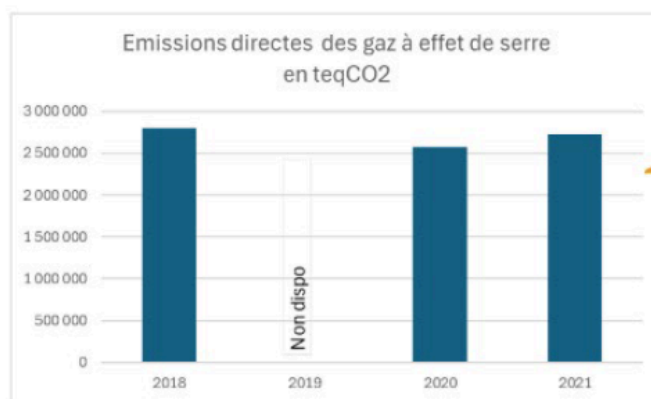


75 personnes et une classe de 30 élèves impliqués en présence de M le Préfet

Les territoires ont partagé leurs retours d'expériences et mis en avant leurs avancées en termes de transition écologique. Ci-dessous quelques chiffres clés de ce PCAET depuis 2018 à aujourd'hui.

Effet des politiques de transition écologique pour atténuer

CHIFFRE CLÉ 1 REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE



Source : Observatoire CLIMAT TRACE

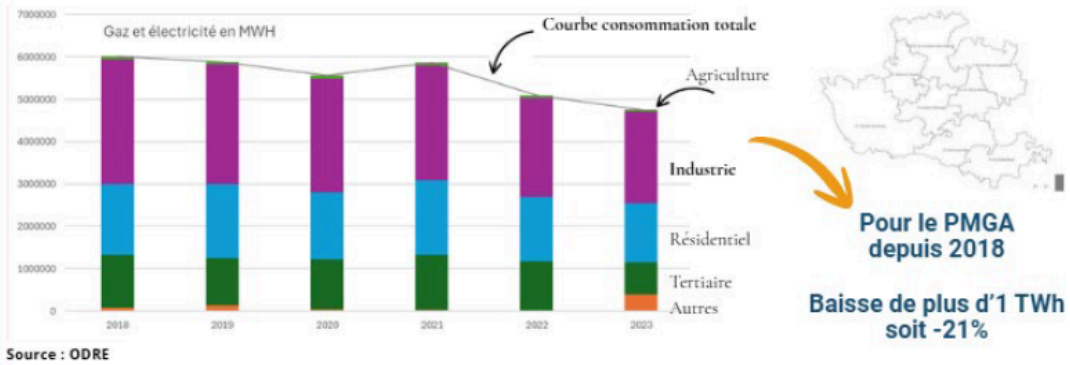


Pour le PMGA depuis 2018
Baisse de 70 828 tCO2 soit -2,5%

=> Pas de données en 2019, un ralentissement en 2020 à la suite de la crise sanitaire et une reprise en 2021 qui reste néanmoins inférieure à 2018.

Effet des politiques de transition écologique pour atténuer

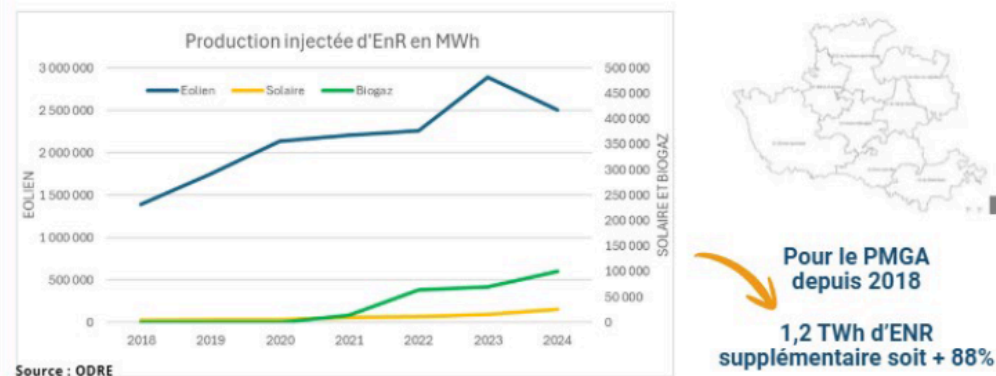
CHIFFRE CLÉ 2 CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PMGA



=> Décroissance en 2020 due à la crise sanitaire, 2021 reprise des activités et en 2022 et 2023 réelles baisses de la consommation.

Effet des politiques de transition écologique pour atténuer

CHIFFRE CLÉ 3 DÉVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES



Un verdissement de l'énergie consommée est constaté dans les mêmes proportions que la baisse de consommation. En ce qui concerne le développement de l'éolien :

=> Baisse de l'éolien en 2024 s'explique par une année moins venteuse que 2020 et 2023 ou la production a augmenté de quasiment 20%.

CHIFFRE CLE BONUS MAINTENIR LE STOCKAGE CARBONE DU PMGA

5,49% émissions de CO2 séquestrés par puits de carbones naturels

Source : Observatoire CLIMAT TRACE



Si tout ce stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une émission de 96 767 kteqCO2.

Source : ALDO



Pour le PMGA depuis 2018 à aujourd'hui
une séquestration nette de carbone de 166,4 kteqCO2 / an et un stock total de 26,4 MtC, à préserver !

Soit une augmentation de 0,6% du stock par an.

=> La séquestration du carbone est le processus de capture et de stockage du dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère, visant à réduire le changement climatique mondial.

En résumé, la séquestration du carbone joue un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique en réduisant la quantité de CO2 dans l'atmosphère.

En 2018, la part des émissions CO2 correspond à 2646 Kteq CO2 et la part de stockage carbone séquestrés est de 166 Kteq CO2 ce qui correspond à 6,3%

La part des émissions stockées en 2018 est de 6,3%

CHIFFRE CLE 4 : AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR



6 polluants atmosphériques suivis :

- le dioxyde de soufre (SO2),
- les oxydes d'azote (NOx)
- les composés organiques volatils (COV),
- l'ammoniac (NH3)
- PM2,5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres.
- PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres.

Pour le PMGA depuis 2018

Un résultat contrasté

- NH3,
- NOx
- PM2,5



- COV,
- PM10
- SO2

dont les plus problématiques sont :



- COV
- NOx
- PM10

Source : TRACE

Émissions de Polluants à Effet Sanitaire (PES)

=> 6 émissions de Polluants à Effet Sanitaires (PES) dégradent la qualité de l'air et représentent un danger pour la santé humaine en augmentant les risques de maladies respiratoires, cardiovasculaires et de cancers.

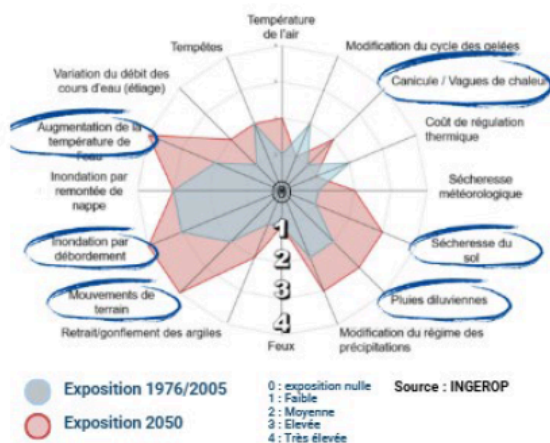
Ces 6 polluants atmosphériques sont suivis dans le cadre du PCAET. En effet, la loi d'orientation des mobilités prévoit un renforcement du volet qualité de l'air des plans climat-air-énergie territoriaux et la réalisation d'un plan air pour les EPCI de plus de 100 000 habitants.

Amiens Métropole a délibéré son « plan Air » fin 2025 et devra l'actualiser tous les deux ans.

Les COV, les Nox et les PM10 sont des polluants dont les émissions sont les moins maîtrisées. Leurs émissions depuis 2018 ont augmenté.

Intensifier les politiques de transition écologique pour s'adapter

CHIFFRE CLE 5 REDUIRE LA VULNÉRABILITE DU PMGA



Pour le PMGA depuis 2018 à aujourd'hui
89 arrêtés de catastrophes naturelles !

Source : Facili-TACCT

Carte où les aléas sont plus nombreux avec une exposition du territoire qui va être plus forte d'ici 2050.

Cela représente en moyenne 13 arrêtés par an sur le territoire. Les territoires doivent s'adapter et s'adaptent déjà...sans cesser d'atténuer nos émissions de gaz à effet de serre.

La slide présente la carte de l'évolution des aléas à 2050 source INGEROP. Sur la carte, les aléas qui vont augmenter sont entourés en bleu.

Les 13 arrêtés sont une moyenne depuis 2018 à 2025.

En moyenne, 90% sont dus aux inondations et 10% autres comme par exemple : sécheresse, tempête,...

Les mesures d'adaptation reposent essentiellement sur la mise en place de solutions fondées sur la nature : restauration des cours d'eau, préservation des zones humides pour stocker l'eau, rendre au sol son pouvoir d'absorption, retenir l'eau en cas de fortes pluies...

PCAET

FAVORISER LA COMMUNICATION

Le PMGA assure une communication au travers de son site internet :

Tous les documents PCAET



Sur le site du PMGA,
vous retrouverez tous
les documents du PCAET



Pièces du plan climat - Pôle métropolitain du Grand Amiénois :

- 7 Diagnostics (Bilan GES et Climagri/ Polluants atmosphériques/ stockage carbone/ état des lieux énergétique/ et leurs potentiels énergétiques/ Stockage carbone et de réduction des GES/ vulnérabilité)
- Stratégie territoriale du PCAET et zone à faible émissions pour la CA AM
- Programme d'actions en deux parties - Plan air pour la CA AM en cours de délibération
- Evaluation environnementale Stratégique - 3 rapports
- Avis des autorités publiques
- Synthèse du PCAET (diagnostic)
- Rapport méthodologique (détail de la détermination des indicateurs)

Le PMGA assure également une communication au travers de ses instances et des EPCI qui le composent. Les domaines de la démarche climat air énergie et de la démarche Economie circulaire vont permettre de mettre en avant la communication et les coopérations mises en place ou à venir.

ACQUISITION D'UN OUTIL INNOVANT POUR LE PILOTAGE DES PLANS D' ACTIONS

Fin de la prestation en juin 2026 concernant l'abonnement à la plateforme numérique dédiée au plan climat Futureproofed et réflexions pour la mise en place d'un nouvel outil.

CADASTRE SOLAIRE DU GRAND AMIÉNOIS

Le PMGA a élaboré un cadastre solaire et un plan solaire pour le Grand Amiénois afin de développer des projets solaires en apportant des éléments techniques et de communication. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le PMGA.

<https://grandamiinois.cadastre-solaire.fr/>

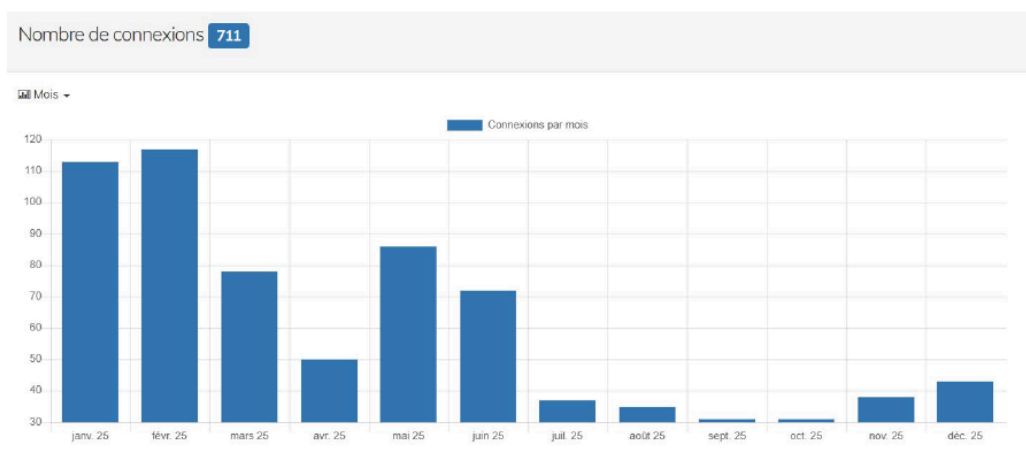


Capture écran de l'interface privée – pour aider les EPCI dans leurs propres projets



Capture écran de l'interface publique – pour accompagner les projets des particuliers et professionnels

711 connexions sur le territoire



Sur ces 711 connexions qui ont abouti à 123 simulations de projets.

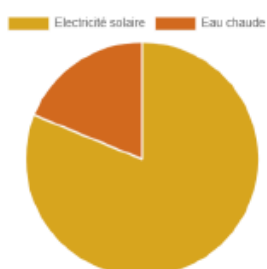
Ces simulations portaient sur le choix de l'énergie : production de chaleur ou production électricité

- 23 concernaient la production d'eau chaude
- 99 la production d'électricité solaire

Sur ces 99 projets de production d'électricité solaire, 85 étaient pour de l'autoconsommations et 14 pour de la revente d'électricité.

Répartitions des connexions

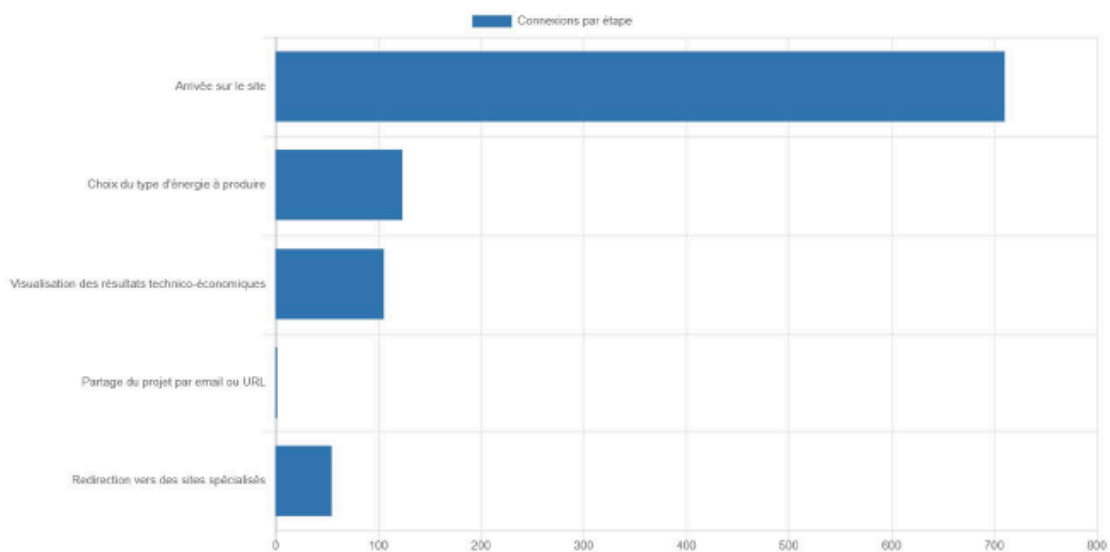
Choix de l'énergie



Type d'installation photovoltaïque



Cheminement des connexions



Répartition des clics par EPCI

Code EPCI	Nom EPCI	Nombre de clics
200070951	CC du Territoire Nord Picardie	35
200070969	CC Avre Luce Noye	70
200070977	CC du Grand Roye	25
200071181	CC Somme Sud-Ouest	128
200071223	CC Nièvre et Somme	134
248000499	CC du Val de Somme	146
248000531	CA Amiens Métropole	124
248000747	CC du Pays du Coquelicot	200

Programme INTERREG VI BUILD VALUE *France-Wallonie-Vlaanderen*



Le PMGA est partenaire opérateur dans ce programme qui concerne les matériaux bio et géo-sourcés.

Contrat du 1er juillet 2024 au 30 juin 2028

Depuis février 2024, le PMGA participe à ce programme qui vise à “Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes”.

Il est composé de 5 modules de travail dont

- **Caractériser et évaluer les éco matériaux** afin de faire prendre conscience de la valeur des éco-matériaux, de leur technicité.
- **Former et orienter** afin de guider à la construction durable.
- **Accompagner et actionner** le changement de comportements afin de passer de l’exception à la norme.

Il rassemble :

1 coordonnateur et 11 partenaires dont 5 en France et 3 sur le territoire du PMGA qui démarrent ce programme pour faire connaître et utiliser les matériaux bio et géo-sourcés.

- CD2E
- Université d’ARTOIS
- Pôle métropolitain du Grand Amiénois
- FRD CODEM
- La Communauté d’Agglomération Amiens Métropole

Et des partenaires associés apportant leurs éclairages en tant qu’experts !

Le PMGA, acteur des réseaux

Participation aux différents réseaux pour un partage d'expériences et d'informations :



- Réseau régional des PCAET
- Futureproofed Cities (réseau international des porteurs de plan climat)
- Réseau régional Adaptation au changement climatique
- CD2E
- Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD)
- Observatoire Climat (adhésion réalisée en 2022 par délibération du 15 mars 2022)
- Observatoire des déchets en Hauts de France
- Observatoire de la qualité de l'Air
- Réseau COM EIT
- Groupe Clim'agri
- Réseau « Elus pour Agir » et synapse...

Intégrer les enjeux du Plan climat air énergie territoire (PCAET) dans la révision du schéma de cohérence du territoire (SCoT).

Participation aux groupes de travail préparatoires et à la commission SCoT afin de partager avec les techniciens puis les élus les diagnostics et la stratégie PCAET.



3. CRTE FONDS VERT

Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)

L'année 2025 a été marquée par l'élaboration de l'avenant 2024-2026 au CRTE initialement signé en 2021 et qui devient le Contrat de Réindustrialisation et de Réussite de la Transition Écologique (CRRTE), conclu entre l'État et le PMGA, en étroite collaboration avec les EPCI du territoire.

Cet avenant s'inscrit dans la dynamique impulsée par la COP départementale lancée en 2023 pour accélérer la transition écologique.

Dans le cadre de la COP départementale, le PMGA ainsi que ses EPCI membres ont été mobilisés lors des assises thématiques, participant ainsi aux travaux de diagnostic et d'élaboration des feuilles de route finalisées en 2025.

En partenariat avec les EPCI et les services de l'Etat, le PMGA a conduit un important travail de recensement, d'analyse et de priorisation, permettant d'identifier les projets les plus matures et les plus pertinents pour engager rapidement la transition écologique sur le territoire.

Le PMGA a ainsi joué un rôle central pour orienter les nouveaux CRTE (CRRTE) vers des projets véritablement structurants, en veillant à leur cohérence avec les PCAET et la stratégie locale de réindustrialisation.

41 projets (sur les 71 projets remontés) ont été identifiés et priorisés, jugés matures, structurants pour le développement du territoire et qui répondent aux enjeux de transition du Grand Amiénois.

Les projets dits matures sont ceux susceptibles de voir leurs travaux engagés avant fin 2026.

La synthèse ci-dessous illustre pour chaque thématique issue de la COP départementale, l'engagement des EPCI à mettre en œuvre des projets concrets pour un montant total de plus de 89 M€.

Plus de la moitié de cette enveloppe (53 M€) est dédiée à des projets liés au cycle de l'eau, à la reconquête des friches et à l'industrie. Les autres projets sont répartis de manière assez homogène entre les thématiques de la transition alimentaire, de la biodiversité, de la mobilité et de l'énergie avec une enveloppe moyenne de l'ordre de 8,7 M€ pour chacun de ces axes.

Cette liste n'épuise donc pas la liste des démarches engagées par les acteurs du territoire en faveur de cette transition écologique, mais elle met en exergue les projets les plus emblématiques, ceux qui auront fait la « signature » de ces territoires sur la courte période concernée (2024-2026).

Thématique COP	CAAM	CC2SO	CCALN	CCGR	CCPC	CCTNP	CCNS	CCVS	Total
Friches			6,35	15,00	6,26				27,62
Cycle de l'eau		2,74		0,50	1,79	16,82		1,52	23,36
Énergie	7,87		0,64		0,15	1,05	0,15		9,85
Biodiversité, nature en ville	8,82	0,18							9,00
Alimentation et transition agricole		8,33			0,15				8,48
Mobilité	7,27				0,35				7,61
Industrie					2,60				2,60
Bâtiment				0,50					0,50
Total en M€	23,95	11,25	6,99	16,00	11,30	17,86		1,52	89,03

EPCI	THEMATIQUE	PROJETS CRTE 2024-2026	COUÛT € HT
CAAM	Biodiversité, nature en ville	Parc de la Hotoie	5 981 750
		Travaux de végétalisation/désimperméabilisation de cours d'écoles	1 231 000
		Camon. Requalification du secteur des jardins des quelettes en parc nourricier de coeur de ville	1 607 000
	Énergie	Géothermie; Saint Saufieu	1 307 571
		Réhabilitation de l'école pigeonnier A ; Amiens	2 583 333
		Rénovation; école Sains en Amienois	375 000
		Centrale solaire STEP Ambonne et autoconsommation	1 250 000
		Rénovation ville d'Amiens	1 241 667
		Rénovation Amiens Métropole	1 110 000
	Mobilité	Ville d'Amiens, aménagements cyclables, stationnement et petits équipements	3 736 426
Amiens Métropole, aménagements cyclables, stationnement et petits équipements		3 530 145	
CC2SO	Alimentation et transition agricole	Création d'un Pôle Alimentaire Local	8 333 333
	Biodiversité, nature en ville	Travaux de végétalisation/désimperméabilisation de cours d'écoles	183 333
CCALN	Cycle de l'eau	Déconnexion de surfaces actives eaux pluviales des réseaux unitaires eaux usées	1 200 000
		Promotion de la réutilisation des eaux usées traitées	1 537 125
CCGR	Énergie	projet Géothermie ALMEO	640 620
	Friches	projet Réhabilitation de la Friche Tubesca en Tiers Lieu	1 154 850
CCPC	Bâtiment	Réhabiliter et agrandir le siège administratif de la Communauté de communes du Grand Roye	5 198 111
	Cycle de l'eau	Lutter contre l'érosion et le ruissellement	500 000
CCTNP	Alimentation et transition agricole	Création de deux pôles culturels sur le territoire du Grand Roye, réhabilitation de 2 friches	15 000 000
		Projet Transition Agricole et Agroalimentaire	150 000
	Cycle de l'eau	Déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement à Albert et Méaulte	651 000
		Etudes préalables pour la réhabilitation et l'automatisation des ouvrages du fleuve Somme non domanial	135 000
		Lutter contre le ruissellement à Bray sur Somme	80 000
		Lutter contre le ruissellement à Irles	367 113
		Lutter contre le ruissellement à Miramont	371 613
	Énergie	Lutter contre le ruissellement à Morlancourt	181 901
	Industrie	Implantation industrielle d'une filière SAF / carburants durables sur le territoire	150 000
		Terrains clés en main sur la ZAC Aéroport de Picardie	2 600 000
Mobilité	Mise en place d'un service de Transport à la demande (TAD)	200 000	
	Mise en place d'une station d'autopartage	80 000	
	Mise en place d'une station vélo à assistance électrique en libre-service	66 500	
Friches	Requalification d'une friche pour accueillir des équipements publics et une résidence intergénérationnelle (Phase I)	3 906 225	
	Requalification d'une friche pour accueillir des équipements publics et une résidence intergénérationnelle (Phase II)	2 357 072	
CCNS	Cycle de l'eau	Mise en conformité des stations d'épuration	15 000 000
		Lutte contre l'érosion et le ruissellement, Bernavillois	704 101
		Lutte contre l'érosion et le ruissellement, Beauval et Gésaincourt	1 115 000
CCVS	Énergie	Géothermie et rénovation école Bernaville	1 045 276
CCNS	Cycle de l'eau	Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Sailly Laurette	1 520 000
CCNS	Énergie	Rénovation de l'éclairage du parc d'activité des Hauts de Nièvre	148 000
Total général			89 030 065

Fonds vert PCAET

Créé en 2023 par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds vert vise à soutenir les collectivités dans l'amélioration de leur performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie.

En 2025, une enveloppe spécifique de 100 millions d'euros est dédiée au financement direct des actions prévues dans les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) adoptés. Ce financement se fait sans appel à projets, afin d'accélérer la mise en œuvre des actions et de favoriser la cohérence avec les démarches territoriales (COP régionales, CRTE).

L'instruction du 28 février 2025 précise que cette enveloppe est répartie entre les régions en fonction de la population des EPCI ayant un PCAET adopté au 1^{er} mars 2025. Les préfets de département disposent ensuite d'une marge de manœuvre pour répartir les crédits dans leur territoire.

Le Pôle métropolitain assure, pour le compte de ses EPCI membres, la compétence relative au PCAET. À ce titre, il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du plan, veille à la cohérence des actions engagées et facilite la mutualisation des moyens. Dans le cadre du financement du Fonds vert, il apparaît ainsi comme l'interlocuteur naturel du préfet pour identifier et présenter les projets pouvant être engagés rapidement

Le PMGA a donc été désigné bénéficiaire d'un soutien financier de 1 152 788,61 € au titre du fonds d'accélération de la transition écologique, dans le cadre de sa compétence Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Dans ce contexte, les EPCI du Pôle métropolitain, ayant approuvé un PCAET commun, ont été sollicités pour établir une liste des projets du programme d'action pouvant être engagés avant fin décembre 2025. Cette liste a fait l'objet d'une délibération lors du Comité syndical du 9 décembre 2025.

FONDS VERT

Liste des projets retenus au titre du financement Fonds vert PCAET :

EPCI	Action	Axe PCAET	Montant prévisionnel	Engagement	Plan de financement	FOND VERT PCAET
CAAM	Amiens Métropole- Rénovation énergétique du gymnase Dupontreue	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en énergie . Action 1 : construire et rénover des bâtiments durables	458 333	Démarrage des travaux 20 octobre 2025	fonds vert : 60%	275 000
	Amiens Métropole Centrales solaires en toitures et en ombrières de parking sur la Station d'épuration d'Ambonne. L'électricité produite sera autoconsommée par la STEP, permettant à	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en énergie - Action 3 : développer les ENR	1 250 000	Notification du marché en octobre 2025/ 1ère visite de chantier en novembre 2025	fond vert : 22%	275 000
CCGR	Montdidier : Continuité écologique et dynamique fluviale	Axe 2 : transition de l'agriculture et aménagement durable . Action 2 : Lutter contre les inondations et l'érosion des sols	244 000	Devis ITV Lynxdrone, Etude Altereo ITV : septembre 2025 MOE : fin 2025 Travaux : 2026	fond vert : 31%	76 695
CCVS	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable : Lotissement les Longues Vignes à Corbie	Axe 6 : faire mieux avec moins . Action 2 : Protéger la ressource en eau	400 000	Préparation de chantier Septembre 2025	agence de l'Eau : 30% + 20% avance remboursable DETER 25% FOND VERT 5%	20 000
CC2SO	Création d'un Pôle Alimentaire Local : construction d'une cuisine centrale et d'une légumerie	Axe 2 : transition de l'agriculture et aménagement durable . Action 1 : promouvoir et développer des pratiques agricoles adaptées aux enjeux du PCAET. Axe 5 : développement économique en transition	8 333 333	Consultation des entreprises : 2ème semestre 2025 et délibération actant le choix du candidat retenu décembre 2025	Fonds vert _ PCAET 1,8% Etat : 3,36% € Région : 8,4% € (sollicité)	152 246
CCPC	Lutter contre le ruissellement à Morlancourt	Axe 2 : transition de l'agriculture et aménagement durable . Action 2 : Lutter contre les inondations et l'érosion des	470 000	Demande de DIG fin 2025	Fond vert PCAET 15% Sollicitation de l'AEAP, FPRNM, FEDER en cours, dans la limite de 80% du montant finançable.	70 000
	Rénovation de l'éclairage public de la ZAC LINE , passage en LED connectés	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en	36 262	D2MARRAGE DES TRAVAUX 1ER TRIMESTRE 2026, délibération et signature convention TE80	tTE80: 21,6% fond vert 42,9% CCPC 35,5%	15 335
CCALN	Geothermie pour 100% du chauffage de l'Eau et 40% du chauffage de l'Air au Centre Aquatique ALMEO	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en	640 620	Convention de maîtrise d'œuvre avec TE80 , délibération du conseil communautaire du 2 octobre 2025	CCRT80 : 49 % = 316 000 € DETR : 150000 € (23,4%) Fonds Vert : 4,67% = 30000 € CCALN : 20 % = 128 124 €	30 000
	Rénovation de l'éclairage du gymnase de Moreuil, passage en LED connectés sur l'ensemble du bâtiment	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour	31 000	decision du bureau communautaire du 8/12/2025 pour la réalisation des travaux avant fin décembre 2025	80% fond vert	24 800
CCNS	Rénovation de l'éclairage du parc d'activité des Hauts de Nièvre, passage en LED avec objectif de réduction des consommations	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en	148 000	Délibération conseil communautaire décembre 2025	Etat DETR 40% Fond vert 56,7% ccns 20%	84 024
CCTNP	Rénovation de l'école de Bernaville et remplacement du système de chauffage par de la géothermie avec gain énergétique supérieur à 60%	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en énergie - Action 1 :	1 023 276	délibération du plan de financement (conseil communautaire du 18/12/25) pour démarrage des travaux juin 2026	DETR : 40 % TE 80 : 5,9% ademe 4,9% fond vert 12,7%	129 688
			13 315 529			1 152 788

4. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Conseil de Développement Durable en Commun
Grand Amiénois

Après une année 2024 marquée successivement par la mise en route du Bureau puis la répartition des membres volontaires en 8 Groupes de Travail, l'année 2025 constitue la première année complète d'exercice.

Vie du CDD en 2025

Activités du Bureau

Les membres du Bureau se sont réunis au cours de 4 fois (1/trimestre) pour :

- ✓ Prendre connaissance de l'avancement des travaux nouveaux ou en cours dans les Groupes de Travail.
- ✓ Décider la création du 9^{ème} Groupe de Travail : Handicap.
- ✓ Décider et suivre l'organisation d'évènements par le CDD :
 - Réunion plénière en mai.
 - Conférence publique début juin.
- ✓ Superviser la demande spécifique de réunion de concertation préalable aux investissements immobiliers et industriels de Tiamat Energy et y participer.
- ✓ Orienter les axes de simplification de la charte de coopération entre le PMGA et le CDD, et par conséquent du Règlement intérieur du CDD.
- ✓ Valider les visites thématiques organisées :
 - Visite de la commune de Grouches-Luchel début février.
 - Visite de la station d'épuration d'Ambonne et de la station du réseau de chaleur d'Amiens Energies mi-octobre.

Vie du CDD

Outre les visites organisées à destination de tous les membres du CDD (voir plus bas), la réunion plénière a pour but de réunir tous les membres du CDD, et de faire un point sur les travaux en cours, les actions réalisées et celles projetées. La proposition d'un Groupe de Travail Handicap a été émise par un des membres du CDD participant à la réunion plénière.

La réunion plénière de mai 2025 s'est tenue dans les locaux de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à la citadelle d'Amiens, et a réuni une trentaine de personnes.



Actions et réalisations du CDD en 2025

Organisation d'une conférence publique sur les polluants éternels

A la demande du Président du CDD, une conférence publique a été organisée sur le thème des PFAS (ou polluants éternels) ; avant même le début de la médiatisation que l'on connaît actuellement sur le sujet.

Elle a permis de réunir des intervenants, chercheurs, hautement qualifiés : Faculté de médecine de Paris-Descartes, Faculté de Droit de l'UPJV, Bureau des Recherches Géologiques et Minières ; mais aussi des représentants d'UFC-Que Choisir & Générations Futures, pour dresser la situation actuelle de la contamination de l'environnement et les impacts sur la santé.

La conférence publique s'est tenue début juin, dans les locaux de la Faculté de Droit d'Amiens ; et a réuni près de 50 personnes.



Organisation de 2 visites de sites sous l'angle du Développement Durable



En lien avec le thème d'étude du Groupe de Travail Eau depuis 2024, la visite de la commune de Grouches-Luchuel de début février 2025 a porté sur les aménagements réalisés par la CC Territoire Nord Picardie pour lutter contre le ruissellement et l'érosion par les eaux de pluie. Après une partie de présentation en salle par M. Fr. Petit, Maire de la Commune et Vice-Président Environnement de l'EPCI, les 15 membres du CDD présents se sont rendus à plusieurs endroits du finage pour voir concrètement les types d'ouvrages réalisés et leur action contre le ruissellement.

Dans le cadre d'autres échanges du GT Eau, il a été constaté qu'il serait opportun d'organiser une visite de la station d'épuration d'Ambonne. Et de coupler à cette visite celle de la station du réseau de chaleur d'Amiens Energies.

Ces visites ont été organisées mi-octobre dernier, et ont réuni à nouveau une quinzaine de participants.



Animation des Groupes de Travail

Tout au long de l'année 2025, des réunions en Groupes de Travail ont été organisées pour les 8 puis 9 groupes thématiques ; ce qui représente sur l'année une trentaine de réunions de travail.

Les réunions des GT sont généralement l'occasion d'inviter, pour présentations et échanges, des intervenants professionnels ou associatifs experts sur les sujets traités (Conseil Départemental, Association 60 Millions de piétons, Somme Tourisme, cabinet de Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Somme, services des collectivités, associations de randonneurs à pied ou à vélo, etc...).

A noter que dans certains cas, liés à la concomitance des thèmes d'études selon les Groupes de Travail, certaines réunions ont été réalisées en commun pour les Groupes Transition énergétique et Urbanisme, et dorénavant pour Mobilité et Handicap.

Par ailleurs, compte tenu de l'actualité locale sur 2025, le CDD a été sollicité pour recevoir une des réunions de concertation préalable au projet d'investissements immobiliers et industriels de l'entreprise locale Tiamat Energy, spécialisées dans la fabrication de batteries au sodium. Cette réunion, qui s'est tenue mi-mai, a réuni une trentaine de personnes, en présentiel ou en visio ; et a abouti à la rédaction d'un avis adressé à l'entreprise en vue d'optimiser la façon d'approcher la future organisation de son usine.

Enfin, dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale réalisée par l'agence d'urbanisme Aduga pour le compte du Pôle Métropolitain afin de disposer d'un SCOT remis à jour jusqu'à 2033, le CDD a été saisi début décembre pour fournir un avis citoyen sur les orientations d'aménagement.

Production de rapports finaux et avis

Après un premier rapport final remis en octobre 2024 sur le devenir du tourisme de mémoire, l'année 2025 a abouti à la livraison de 4 rapports finaux et d'un avis.

Démocratie participative : rapport final remis en février. Il porte sur l'exposé des outils existants pour mettre en place une dynamique de la poursuite du travail démocratie participative sur les territoires. Le recours aux outils de DP portera sur des cas de figure concrets de sujets intercommunaux. Cela fera l'objet d'un autre rapport pour le printemps 2026.



Eau : le premier sujet d'étude est lié à l'actualité météorologique qu'ont subi plusieurs communes de la Somme fin mai 2024, et plus particulièrement les coulées de boue qui ont traversé les communes de Sailly-Laurette (CC Val de Somme) et sa voisine Morlancourt (CC Pays du Coquelicot). Il comporte une partie analyse du contexte, mais aussi des préconisations, et une proposition d'action en lien avec le lycée agricole du Paraclet. Ce travail va se poursuivre par une étude de l'évolution de l'urbanisation locale en vue de mesurer la progression de l'urbanisation et le changement des pratiques culturelles.



Dès janvier 2025, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en lien avec celle Seine-Normandie, et les Préfectures concernées, a engagé une démarche d'avis public sur le projet de Schéma Directeur pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux (SDAGE) pour la période 2028-2033. Un questionnaire a été édité en ce sens, comprenant 13 questions avec des réponses à choix multiple, réparties en plusieurs thématiques (gouvernance, inondations, évolution du climat...). Le GT Eau s'est réuni 3 fois pour prendre le temps de bien débattre et répondre à chacune de ces questions, puis de synthétiser un avis qui a été adressé à l'Agence de l'Eau dans le délai imparti (mi-février).



Mobilité : les membres se sont interrogés sur l'état de la sécurité des piétons et des cyclistes sur les routes secondaires du Grand Amiénois, à l'extérieur de la rocade d'Amiens Métropole. Après de nombreuses interventions de la part d'organismes experts en sécurité, aménagements ou usages routiers. Le rapport final a été remis fin juin ; il se concentre sur de nombreux cas de figure où la sécurité routière des piétons et cyclistes n'est pas, ou n'est dorénavant plus, assurée correctement. Parmi les propositions émises, un travail de conventionnement avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture peut aboutir à un retour du respect de la loi et de la sécurisation des usagers des routes secondaires du Grand Amiénois.



Transition énergétique et Urbanisme : à partir de réflexions séparément dans les GT Transition énergétique et Urbanisme sur respectivement le parcours administratif et financier pour entreprendre la rénovation énergétique de son logement, et la valorisation du patrimoine immobilier, les 2 GT ont travaillé de concert pour rendre un rapport final commun fin novembre. Cette synthèse fait suite à de nombreuses interventions de professionnels concernés par la question de l'amélioration de la performance énergétique, de l'accompagnement (social) et du patrimoine. Il ressort un besoin indispensable d'être accompagné et conseillé par une structure agréée telle que France Rénov' pour les Hauts-de-France basée à Amiens, mais qui n'est pas sollicitée par les EPCI du Grand Amiénois.



5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Communautés de communes Avre Luce Noye et Grand Roye

L'année 2025 se caractérise pour les deux territoires par :

- La poursuite des programmes d'aides économiques aux entreprises dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Hauts de France (SRDEII).
- Le suivi des projets de création, développement et implantation d'entreprises.

Et plus particulièrement :

Pour la Communauté de communes du Grand Roye :

- La création d'une Zone d'Activités Economiques comprenant une surface foncière de 23 000 m² sur la zone industrielle Ouest de Roye, propriété de la commune du Grand Roye.
- Le lancement et le suivi de l'appel à projets Economie Sociale et Solidaire pour l'année 2025.
- L'aide à l'organisation d'un café rencontre avec les entreprises en juin 2025.
- L'organisation de l'évènement « Collèges en entreprises connectés à l'emploi » afin de faire découvrir les métiers de l'entreprise aux élèves de 3^{ème}. Cette année, c'est l'entreprise Saint Louis Sucre basée à Roye qui a accueilli les élèves.

Pour la Communauté de communes Avre Luce Noye :

- La vente de fonciers économiques et notamment la vente d'une friche sur la commune de Sourdon.
- L'aide au développement des initiatives citoyennes et solidaires.

6. MOBILITÉ

Le PMGA mène des actions en matière de mobilité afin de promouvoir et d'encourager les mobilités alternatives à la voiture individuelle thermique.

En ce sens, il est le relai d'information et d'actualité dans le domaine auprès des EPCI et crée une dynamique de travail et d'échange sur la mobilité.



Contrat opérationnel de mobilité



Réunions :

- Comité technique régional : 4 septembre 2025
- Réunion PMGA : 09 octobre 2025

Après l'élaboration et la signature du PAMS en 2024, en septembre 2025 la Région a repris l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) pour une signature prévue début 2026.

Le contrat opérationnel de mobilité est prévu par la Loi d'orientation des mobilités de 2019, il a un caractère obligatoire. C'est un contrat conclu par la Région, en tant que cheffe de file des mobilités, avec les principaux acteurs de la mobilité sur un territoire.

Le COM vise à favoriser le dialogue et la coordination pour améliorer l'offre existante des mobilités proposées ou concevoir des services sur-mesure.

Durant l'été 2025, des échanges avec la région ont eu lieu pour préparer le comité technique de septembre, la région souhaitant s'inspirer et intégrer le travail existant.

Le PMGA a échangé sur les documents stratégiques de mobilité en cours d'élaboration.

En septembre 2025 s'est tenu un comité technique de présentation des fiches actions envisagées, puis un recueil des avis sur ces documents. Le PMGA a organisé une réunion avec ses EPCI pour donner une réponse groupée à la région et marquer la cohérence de notre territoire.

Les Thématiques abordées dans ce document sont variées : coordination des acteurs et complémentarité des offres, communication, tarification : billettique, infrastructures/ pôle d'échange multimodaux, nouveaux services.

Un comité de pilotage est prévu en janvier 2026.

MOBILITÉ

EMC²



Début 2025 a été consacré à la finalisation de la base de données de l'EMC2 et à la publication d'un document de communication.

L'EMC² a vocation à alimenter les stratégies mobilité et aménagement du territoire des EPCI; son exploitation se poursuit et se poursuivra sur plusieurs années.

En 2025, l'exploitation de l'EMC2 a permis d'alimenter le SCoT et plus précisément son diagnostic sur les évolutions 2010/2024 (dates des 2 dernières enquêtes mobilité), de nourrir le plan de mobilité d'Amiens Métropole, et de réaliser des exploitations à l'échelle des EPCI qui serviront d'aide à la décision pour les élus du prochain mandat.

De plus, le travail sur le diagnostic énergie émissions des mobilités (DEEM) arrive à son terme. C'est un outil de calcul des consommations énergétiques, des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre liées aux déplacements des habitants du Grand Amiénois. Ce DEEM 2024 sera comparé aux données de 2010 afin de voir l'évolution des émissions des polluants atmosphériques du territoire. Ces comparaisons serviront au diagnostic du plan de mobilité d'Amiens Métropole et également à l'évaluation du PCAET.

Les principaux chiffres et enseignements :

Les habitants du PMGA effectuent en moyenne 3,3 déplacements/jour/personne. Un déplacement s'entend comme « l'action pour une personne, de se rendre d'un lieu (origine) à un autre lieu (destination) pour réaliser une activité, en utilisant un ou plusieurs modes de transports sur la voie publique ».

Cependant, quelques particularités à noter :

15% des habitants sont « non mobiles » : ils restent à leur domicile ;

22% sont « hypermobiles » : ils effectuent 5 déplacements ou plus.

La voiture est le premier moyen de locomotion avec 55 % des déplacements qui se font en voiture.

Il faut noter que 72 % des déplacements en voiture ne comptent que leur conducteur à bord, l'autosolisme est donc assez présent sur le territoire.

En termes d'équipement, 2 foyers sur 10 ne disposent pas de voiture tandis que 5 foyers sur 10 ne disposent pas de vélo.

Une différence sur Amiens Métropole qui dispose d'un réseau de transport urbain, puisque 10% des déplacements des habitants d'Amiens Métropole sont réalisés sur le réseau Ametis, ce qui réduit la part des déplacements en voiture qui descend à 45%.

Le 1^{er} motif de déplacement des habitants du Grand Amiénois est le travail avec 22% des déplacements ; s'en suit de près le motif achat avec 20 %.

Stratégie globale de mobilité, 5 plans de mobilités simplifiés, 5 schémas directeurs cyclables

Réunions :

- COPIL 30 janvier 2025
- COPIL 28 mars 2025

Après les phases de diagnostic, d'élaboration des scénarios et de la stratégie, le premier semestre 2025 a été celui de la déclinaison des plans d'actions et des fiches action par communautés de communes. Un grand travail d'élaboration et de relecture des fiches, d'échanges entre le bureau d'étude et le PMGA puis entre les communautés de communes et le PMGA, dans un temps restreint, a rythmé la fin de l'élaboration de ces documents stratégiques.

Plan de mobilité simplifié (PDMS)

La stratégie globale à l'échelle du PMGA se matérialise sous forme d'un plan d'action global à l'échelle d'une communauté de communes et se décline en 3 niveaux :

- Des orientations stratégiques, traduisant les ambitions politiques et permettant de répondre aux enjeux formulés ;
- Des axes de mise en œuvre, traduisant les principaux objectifs pour répondre aux ambitions ;
- Des actions, présentant des solutions, sous forme de fiches actions.

Une déclinaison de la stratégie avec environ 10 fiches actions par CC

Orientation n° 1 : Favoriser les alternatives à la voiture solo pour l'accès aux aménités du quotidien

Axe A : Au sein des communautés de communes

Fiche A.1 - Développer des offres alternatives

Fiche A.2 - Mettre en œuvre le schéma cyclable

Fiche A.3 - Favoriser l'intermodalité

Axe B : Depuis et vers les territoires voisins

Fiche B.1 - Valoriser et renforcer l'existant

Fiche B.2 - Déployer des lignes de covoiturage

Axe C : Dans les centres-bourgs

1 à 2 fiches actions à définir (stratégie locale)

Orientation n° 2 : Agir en faveur d'une mobilité pour tous et durable

Axe D : Garantir le droit à la mobilité

Fiche D.1 - S'inscrire dans la démarche du PAMS pour la définition de « l'offre socle » de mobilité solidaire des CC

Axe E : Accompagner aux changements de comportements

Fiche E.1 - Coordonner les actions d'intérêt pôle métropolitain (proposition: interterritorial)

Fiche E.2 - fiche action à définir (stratégie locale)

Orientation n° 3 : Mettre en place la gouvernance mobilité

Axe F : Assurer la mise en œuvre coordonnée des PDMS

Fiche F.1 - Assurer la mise en œuvre coordonnée des PDMS

Schéma directeur cyclable (SDC)

Le choix des liaisons à conserver et à approfondir a été affiné lors de la déclinaison de la stratégie cyclable par Communauté de Communes. Cinq liaisons par CC jugées prioritaires ont fait l'objet de fiches itinéraires spécifiques, avec des recommandations d'aménagements.

Afin de formuler ces recommandations, une note sur les grands principes d'aménagement a été construite. Elle permet d'assurer une cohérence globale entre les aménagements et de choisir des solutions adaptées.

Les 5 SDC comprennent environ 180 km d'itinéraire du quotidien (54% préconisés à court/moyen terme) et 220 km de liaisons loisir/tourisme/connexion vers d'autres EPCI.

AVELO 3

Réunion :

-Réunion ADEME : 15 décembre 2025

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a été lauréat de l'appel à projet AVELO 3 au dernier trimestre 2024. Le point d'échange technique entre l'ADEME et le PMGA a eu lieu en janvier 2025 pour affiner et valider les actions subventionnables.

En février 2025, le PMGA a délibéré pour pouvoir recruter un chargé de mission, financé sur l'axe 4 de l'appel à projet, qui a la charge de l'animation territoriale sur les 7 communautés de communes du PMGA concernées par le projet, à savoir :

- La CC Territoire Nord Picardie
- La CC du Pays du Coquelicot
- La CC Val de Somme
- La CC Avre Luce Noye
- La CC du Grand Roye
- La CC Somme Sud-Ouest
- La CC Nièvre et Somme

Mi- novembre, la chargée de mission AVELO 3 a pris son poste. Fin 2025 a été consacrée à la prise de connaissance du territoire du PMGA, des acteurs en présence et du potentiel d'animations. Ce fut un travail de recensement des animations à proposer aux EPCI et de création de fiches action, de prises de contact avec des acteurs de la mobilité déjà acteurs de l'animation pour compléter leurs propositions et s'inspirer de l'existant.

Début 2026, une rencontre avec chaque communauté de communes est programmée pour recenser leurs besoins et fixer le type d'animations adaptés à leur EPCI parmi les animations proposées.



Étude SERM

Depuis plusieurs années, des travaux et études de référence ont été menés sur les mobilités et le développement durable de notre territoire :

- L'enquête déplacements EMC², qui fournit une connaissance précise et opérationnelle des pratiques de déplacement ;
- Les projets TENMOD, avec la production de schémas directeurs cyclables et de plans de mobilités simplifiés, offrant des orientations concrètes pour la mobilité multimodale ;
- La révision du SCoT, intégrant les questions d'aménagement et de mobilité dans une vision territoriale cohérente ;
- Le PCAET, qui prend en compte les objectifs climatiques, énergétiques et environnementaux, pour aligner les politiques de mobilité avec la transition énergétique.

Ces travaux constituent un capital stratégique solide, qu'il est essentiel de valoriser et d'organiser, sans repartir de zéro.

Dans cette perspective, il a été proposé de démarrer la première brique d'une démarche SERM, une phase exploratoire qui permettra de :

- Capitaliser sur les études et travaux existants, pour produire une synthèse stratégique commune et cohérente ;
- Identifier les orientations prioritaires et les axes de mobilité à renforcer ;
- Préparer une base claire et opérationnelle pour les futurs élus, utilisable comme outil d'aide à la décision ;
- Poser les principes d'un réseau interconnecté et performant, en cohérence avec les évolutions nationales prévues par le SERM.

Cette approche permettra d'anticiper et structurer la stratégie de mobilité, en valorisant l'existant et en transformant les travaux réalisés en vision partagée et lisible. Elle préparera ainsi sereinement un éventuel déploiement complet d'un SERM, en s'assurant que chaque décision future s'appuie sur un socle solide et réaliste.

Pour mémoire, Le Service Express Régional de Mobilité (SERM) est une démarche nationale visant à créer un réseau de transport collectif rapide, régulier et interconnecté, inspiré des RER métropolitains, offrant une alternative crédible à la voiture individuelle et facilitant l'accès aux financements nationaux (État, Région, CPER).

L'objectif de cette première brique est donc de mettre à profit la période électorale pour organiser et synthétiser le travail déjà réalisé, créer de la cohérence et préparer les décisions du prochain mandat, tout en posant les bases d'un futur SERM complet et structurant pour le territoire, sans réinventer ce qui a déjà été fait.

Cette étude sera assurée par l'Aduga dans le cadre de la convention de financement (délib n°12-20250405-7.5.3) qui permet au PMGA de bénéficier de l'accompagnement technique de l'Aduga dans sa compétence SCoT et dans la maîtrise d'ouvrage d'études stratégiques pour le Pôle.

7. TOURISME



Le tourisme est un indéniable levier de développement économique et un important vecteur d'attractivité et de rayonnement. La collaboration des différentes collectivités membres du Pôle Métropolitain sur ce sujet doit permettre de construire une offre de destination plus lisible et visible. L'objectif est de travailler sur des logiques de territoires de projets en dépassant les limites administratives des collectivités, permettant ainsi d'améliorer collectivement l'expérience que les visiteurs peuvent faire du territoire.

Les potentialités du territoire sont en phase avec des attentes sociétales qui s'affirment de plus en plus : besoin de ressourcement et de déconnexion, des départs plus souvent, mais moins longtemps et moins loin donc accessibles, recherche de reconnexion à la nature et d'expériences immersives, de découverte de patrimoine d'exception et de savoir-faire, en prenant le temps de voyager...

(source : Hauts-de-France Tourisme)

Les actions du Pôle Métropolitain contribuent à l'animation et l'élaboration du projet touristique du territoire, à la coordination et à la mise en marché d'une offre touristique commune, en partenariat avec les acteurs institutionnels du tourisme.

En 2025, l'animation du tourisme s'est notamment traduite par le pilotage de 5 temps d'échanges et de valorisations avec les responsables des 8 Offices de Tourisme des territoires et Somme Tourisme sur des thématiques transversales et des temps de découverte de produits touristiques : Présentation des nouvelles installations du Zoo d'Amiens, présentation de saison et découverte du nouveau parcours de Samara, visite de l'Eglise Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste de Folleville, découverte de la nouvelle offre d'hébergement et des services proposés par l'Office de Tourisme de Picquigny.



Lancement du Pass tourisme d'Amiens Cœur de Somme



Dans le cadre de la stratégie touristique définie avec les 8 EPCI qui le composent, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois avait souhaité porter le développement d'un Pass Tourisme pour favoriser :

- La diffusion des flux touristiques d'Amiens vers les territoires périphériques et/ou de la Baie de Somme vers l'intérieur du territoire,
- Allonger la durée des séjours des visiteurs
- Améliorer la visibilité de l'offre touristique
- Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la destination.

Afin d'assurer la réalisation du projet, le Pôle métropolitain et les EPCI ont confié à Amiens Métropole et à son Office de Tourisme et des Congrès le pilotage, la gestion administrative et financière et de la mise en œuvre du Pass Tourisme à l'échelle de la destination touristique « Amiens Cœur de Somme ».

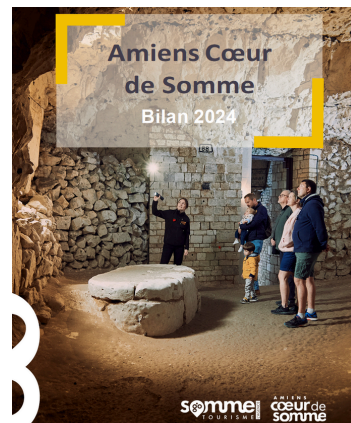
La Pass Tourisme a pour vocation d'offrir des visites intégrées (gratuité) ou à tarif réduit sur le territoire du Pôle Métropolitain mais également sur le territoire de la Baie de Somme et du PETR Haute-Somme (Historial de Péronne) sur une durée de 24h, 48h ou 72h.

Les différents acteurs touristiques du territoire ont été approchés par l'Office de Tourisme d'Amiens Métropole en binôme avec les Offices de tourisme de chaque territoire pour présenter l'action et contractualiser avec les partenaires.

Lancé le 4 avril, le Pass propose des entrées dans des sites touristiques, des sites de loisirs, des visites guidées et également des offres chez des commerçants. Il a pour objectif d'intégrer également à terme des offres de transport. Le Pass Tourisme est vendu en ligne sur une plateforme dédiée : <https://pass.amiens-tourisme.com/boutique-en-ligne> mais aussi dans tous les Offices de Tourisme du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

A fin septembre, 700 Pass ont été vendus dont 53% de Pass 24h, 34% de Pass 48h et 13% de Pass 72h.

Observatoire du tourisme de la Somme et déclinaison à l'échelle d'Amiens Cœur de Somme - Bilan 2024



Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est engagé, en lien avec le département et les deux autres grands territoires Samariens, dans une démarche de création d'un observatoire du tourisme. Cette démarche collective a permis aux différents territoires de se doter d'outils de suivi et d'analyse du tourisme pour faciliter le pilotage de la stratégie et les prises de décision concernant les projets touristiques.

Ce groupe de travail est piloté par Somme Tourisme et cofinancé par le Département. Il réunit les 3 grands territoires samariens (PNR Baie de Somme – Picardie Maritime, Pôle métropolitain du Grand Amiénois, PETR Cœur des Hauts-de-France) et la Région Hauts-de-France. Il se réunit 3 à 4 fois par an selon l'actualité et les besoins des structures.

L'observatoire du Tourisme de la Somme recueille et traite les données des diverses sources que sont les offices de tourisme, les sites touristiques, les plateformes d'hébergement types gîtes, meublés, booking, AirBnB et l'INSEE pour l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air. Ces chiffres sont donnés uniquement à l'échelle départementale.

Depuis 2023 une prestation a été sollicitée auprès de l'INSEE afin d'obtenir les chiffres de fréquentation des hébergements touristiques (hôtels, campings et autres hébergements collectifs) à l'échelle du Pôle métropolitain.

En 2025, de nouvelles données ont été acquises auprès d'Orange Flux Vision dans le cadre d'un partenariat avec Somme Tourisme pour compléter et affiner l'étude de la fréquentation de la destination en intégrant des données quotidiennes en nuitées consommées sur le territoire du grand amiénois et en excursion à la journée.

Flux Vision Tourisme est une solution développée par Orange Business permettant de convertir des millions d'informations techniques du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation des territoires ainsi que les lieux de nuitées et d'excursions des populations.

Le bilan 2024 a confirmé la vitalité d'Amiens Cœur de Somme et le poids structurant du tourisme pour le territoire. On constate une forte fréquentation avec plus de 20 millions de nuitées et excursions cumulées, une clientèle étrangère en progression dans certains segments (plus 1% dans les campings, 2,7% dans l'hôtellerie), et une importante attractivité des événements et équipements emblématiques. On peut citer par exemple, une augmentation de 13% de fréquentation du Musée de Picardie, de 6% de Samara, de 11% du Musée Franco-Australien de Villers Bretonneux. Les ailes de saison, en mai et septembre, ont affiché des niveaux de nuitées légèrement supérieurs à l'été, ce qui permet de confirmer l'intérêt d'un tourisme mieux réparti dans le temps.

Etude concernant la mutualisation des offices de tourisme

La stratégie touristique du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, établie en 2019, préconise une coopération et cohésion dans les pratiques et actions des 8 Offices de Tourisme du Pôle métropolitain afin d'améliorer la coopération d'ensemble pour « faire destination », d'offrir un service cohérent et de qualité aux visiteurs.

Pour rationaliser les actions, les coûts et renforcer l'efficacité et la réactivité des équipes, une étude a été engagée pour définir les possibilités de mutualisation des Offices de Tourisme (partenariats renforcés, fusion, ...) et les conditions de mise en œuvre. L'année 2024 avait permis de faire un état des lieux des structures animant le tourisme dans les 8 EPCI et de travailler sur les axes de mutualisation possibles.

L'année 2025 a été consacrée à la poursuite de la réflexion sur la mutualisation de l'organisation touristique à l'échelle des EPCI. Plusieurs instances politiques et techniques ont permis d'examiner les scénarios de gouvernance et d'en préciser les conditions de mise en œuvre.

Les travaux techniques ont permis d'analyser différents modes de gestion, conduisant à l'abandon des options « régie » et « association ». Trois scénarios ont été retenus pour approfondissement : Régie, EPIC et SPL, avant qu'une orientation majoritaire en faveur de la SPL ne se dégage, sans toutefois atteindre un consensus global.

Les démarches de concertation et de sollicitation des EPCI se sont poursuivies tout au long de l'année, notamment par voie de courriers, afin de formaliser les positionnements et d'associer les agents concernés. Les travaux se sont concentrés avec les EPCI les plus engagés, permettant d'aborder les éléments structurants du projet : missions d'une future SPL, gouvernance, clés de répartition budgétaire, capital social et premières projections financières.

La dynamique de mutualisation a été portée par un noyau de territoires moteurs, mais reste conditionnée à un positionnement formel de l'ensemble des EPCI sur le périmètre des prestations à intégrer et sur leur participation. Ces éléments sont indispensables à la finalisation et à la conclusion de la phase 3 de l'étude attendue en 2026.

ACCOMPAGNEMENT AU TOURISME DURABLE

Etude d'adaptation du tourisme au changement climatique

Le Pôle métropolitain a été retenu à la suite d'un appel à projet de l'ADEME Hauts-de-France pour accompagner les sites et les territoires touristiques de la Région à établir un diagnostic de vulnérabilité et de proposer un plan d'action d'adaptation au changement climatique.

Les Hauts-de-France, une région où le tourisme culturel et patrimonial occupe une place importante, subissent déjà les effets du changement climatique. Le secteur touristique, qui contribue à 9 % du PIB régional et représente 3680 emplois directs pour le PMGA, est particulièrement vulnérable aux évolutions climatiques et environnementales. Inondations, coulées de boues, canicules, sécheresse, mouvement de terrain risquent d'affecter de manière croissante les sites de la destination touristique du territoire, et pouvant compromettre leur attractivité. Ces phénomènes, déjà visibles ces dernières années, devraient s'intensifier d'ici 2050.

Dans le cadre de l'accompagnement du Grand amiénois, des ateliers de sensibilisation du territoire au changement climatique ont été proposés aux structures touristiques du territoire et aux partenaires.

Les travaux ont listé des pistes d'actions à réaliser, d'initier la priorisation des propositions à inscrire dans notre plan d'actions.

L'analyse de la vulnérabilité du territoire a permis d'identifier six impacts présentant une combinaison préoccupante d'exposition (élevée à très élevée) et de sensibilité (très élevée à critique). Ces impacts traduisent une vulnérabilité réelle du site face au changement climatique, à la fois en termes de confort des habitant.es, de viabilité économique et d'attractivité touristique.

Les impacts suivants sont ressortis comme particulièrement sensibles :

- Dégradation des réseaux ferroviaires et routiers
L'exposition très élevée du territoire combinée à une sensibilité très élevée des infrastructures rend ce risque particulièrement préoccupant. Les épisodes de chaleur extrême, d'intempéries ou de gel-dégel peuvent fragiliser les chaussées et les voies ferrées, perturbant fortement l'accessibilité de sites et l'expérience des visiteurs. Cela pose un enjeu majeur pour la continuité de l'offre touristique et la sécurité des déplacements.
- Développement d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire
Classé en niveau critique, cet impact peut modifier profondément les écosystèmes locaux, avec des conséquences sur la biodiversité, la qualité paysagère et les usages récréatifs du territoire. La prolifération d'espèces non indigènes peut également entraîner des coûts d'entretien importants pour les gestionnaires.
- Assèchement des zones humides
Cet impact, lié à une exposition élevée et à une sensibilité très élevée, menace la richesse écologique des milieux humides du territoire, souvent intégrés aux itinéraires ou aux offres de découverte de la nature. Leur dégradation porte atteinte à l'attractivité environnementale du site, tout en fragilisant les services écosystémiques qu'ils rendent, notamment en matière de régulation hydrique.

Pour répondre à ces enjeux, 6 actions prioritaires d'adaptation au changement climatique ont été définies et présentées aux EPCI :

1. Accompagner les acteurs de l'agritourisme à s'adapter au changement climatique
2. Végétaliser et ombrager les espaces de stationnement et files d'attente des sites touristiques du PMGA
3. Réaliser un benchmark des actions de plantation durable et résiliente réalisées par les opérateurs touristiques du PMGA
4. Cartographier les îlots de fraîcheur du Grand Amiénois et communiquer à leur sujet
5. Réaliser un benchmark d'actions à mettre en place pour faire face aux vagues de chaleur et communiquer à leur sujet
6. Cartographier les points d'accès à l'eau potable du PMGA et communiquer à leur sujet.

Fin juin, la première action c'est traduit par une intervention auprès d'adhérents du réseau Bienvenue à la Ferme de la Somme pour les sensibiliser aux enjeux de l'adaptation au changement climatique. Après une présentation de contexte du tourisme, de la transition écologique, du changement climatique et de l'exposition aux risques des activités d'agritourisme, les participants ont pu trouver collectivement des solutions adaptées à chaque aléa pouvant impacter leur activité.

Une seconde intervention a été programmée en décembre à destination de porteurs de projets d'agritourisme dans le cadre de la diversification des activités agricoles pour les sensibiliser aux enjeux du changement climatique dans la Somme et leur présenter des solutions d'adaptation basée sur la coopération et le réemploi.

Groupe de travail sur la mobilité

Le Pôle métropolitain a participé depuis 2024 à un groupe de travail dans le cadre du programme Interreg mer du Nord « 3ST » (Speeding up Sustainability Skills in Tourism) pour partager les enjeux liés à la mobilité des touristes sur le territoire de la Somme afin de faire émerger un projet pilote.

L'objectif de ce groupe est de consolider un réseau d'acteurs pour coconstruire des solutions de mobilité durable. L'objectif est de créer un environnement collectif de co-création, d'analyse et de mise en œuvre impliquant l'écosystème des acteurs de la mobilité et du tourisme. Le groupe est composé d'acteurs institutionnels, associatifs et privés.

TOURISME

Dans le cadre de ce groupe de travail, il a été décidé de répondre à un programme collectif, « Mobilité touristique durable » lancé par le Cerema et porté pour le groupe par le département de la Somme.

L'objectif de ce programme collectif est de faire émerger et d'accompagner des territoires qui souhaitent adapter leur système de mobilité, afin qu'il réponde mieux aux enjeux touristiques de leur territoire, tout comme aux besoins de mobilité plus quotidiens de leurs habitants. Le groupe participant bénéficiera à la fois d'un appui local en ingénierie spécifique du Cerema, d'un accompagnement collectif et d'une mise en réseau avec d'autres territoires similaires.

Le projet du partenariat territorial samarien est de renforcer la mobilité touristique durable en réduisant la dépendance à la voiture individuelle. Les difficultés sont déjà identifiées notamment les mauvaises connexions gares-sites touristiques, offre de transport inadaptée, manque d'infrastructures vélo et d'informations et l'objectif n'est pas le diagnostic mais l'action. La démarche vise à définir et mettre en œuvre 2 à 3 pistes d'actions prioritaires par zone touristique, avec un calendrier précis, des pilotes identifiés et des résultats mesurables. Les actions porteront sur l'intermodalité, les mobilités douces et la signalétique, en s'appuyant sur l'existant et des expérimentations. L'ambition est de proposer aux élus un plan d'action concret et d'améliorer rapidement l'expérience des habitants et visiteurs, tout en réduisant l'empreinte carbone et en renforçant l'attractivité durable de la Somme.

Le projet en bref

3ST | Interreg North Sea | Co-funded by the European Union

Interreg mer du Nord - 3ST

« Speeding up Sustainable Skills in Tourism »

Accélérer l'acquisition de compétences en tourisme durable

À travers 3ST, nous fournissons les compétences nécessaires aux acteurs du monde touristique souhaitant porter des projets pilotes afin d'accélérer la transition écologique du secteur. Gestion des déchets, mobilité durable, économie circulaire, gestion de l'eau : faites vivre vos idées !

© Eugénie Desnoeux

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE AVEC LA RÉGION 2025 - 2027

Le nouveau contrat de destination touristique (CDTO 2024 -2027) s'attache à formaliser, à l'échelle de la destination Amiens Cœur de Somme un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre de la démarche stratégique de développement touristique partagé.

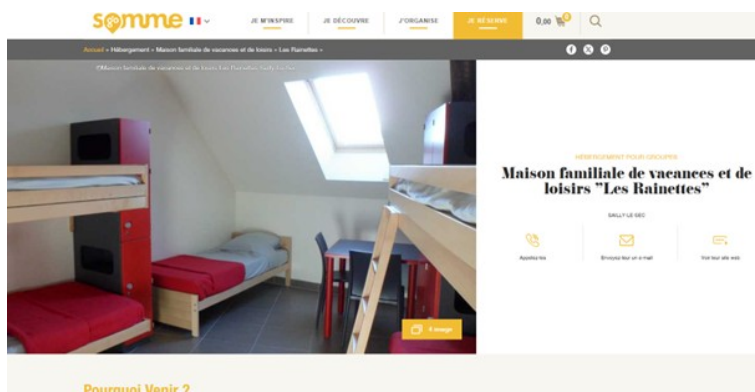
Le contrat de destination touristique correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il se traduit par la convergence des priorités touristiques de l'ensemble des partenaires. Il a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Le nouveau contrat a été délibéré par les différentes instances du Pôle, de Somme Tourisme, du département de la Somme et de la Région Haut-de-France en 2025 et est effectif depuis le début de l'année.

Un comité de suivi a été constitué par les responsable tourisme des 8 EPCI, un membre de Somme Tourisme, un chargé de mission Tourisme du département et co-animé par le représentant techniques du Pôle métropolitain et de la Région. Son rôle est de s'assurer que les projets proposés s'inscrivent dans la stratégie du contrat et peut réorienter certains projets, si nécessaire, vers d'autres accompagnements.

Le bilan de la première année du contrat de Destination Touristique est le suivant, par :

En 2025, 10 porteurs de projets ont été accompagnés dans le cadre du contrat de destination touristique d'Amiens Cœur de Somme dont 3 projets qui ont bénéficié d'un accompagnement financier de la Région Hauts-de-France pour un montant global de 68 556,63 €.



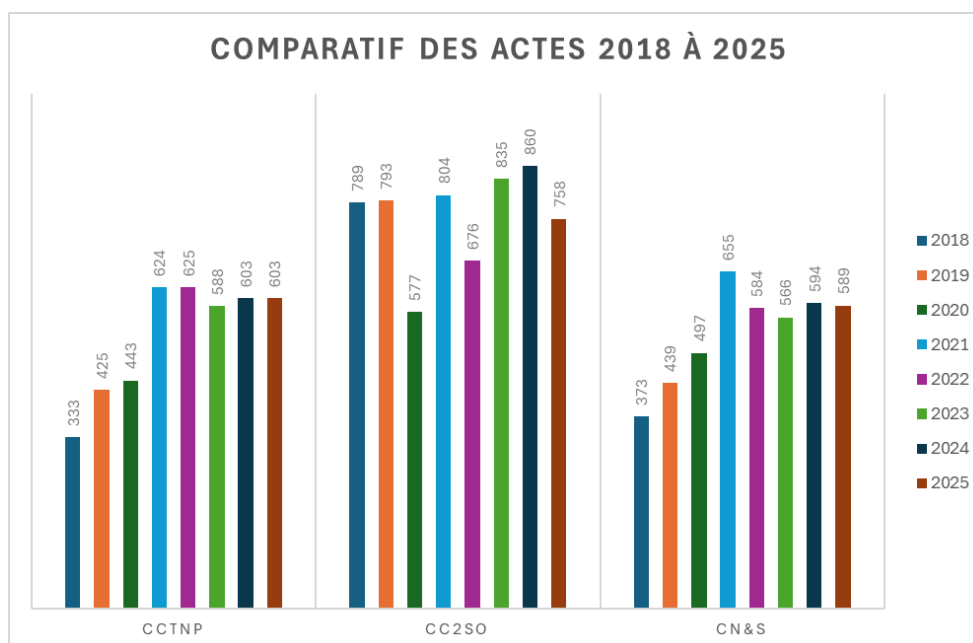
8. SERVICE MUTUALISÉ DROIT DES SOLS



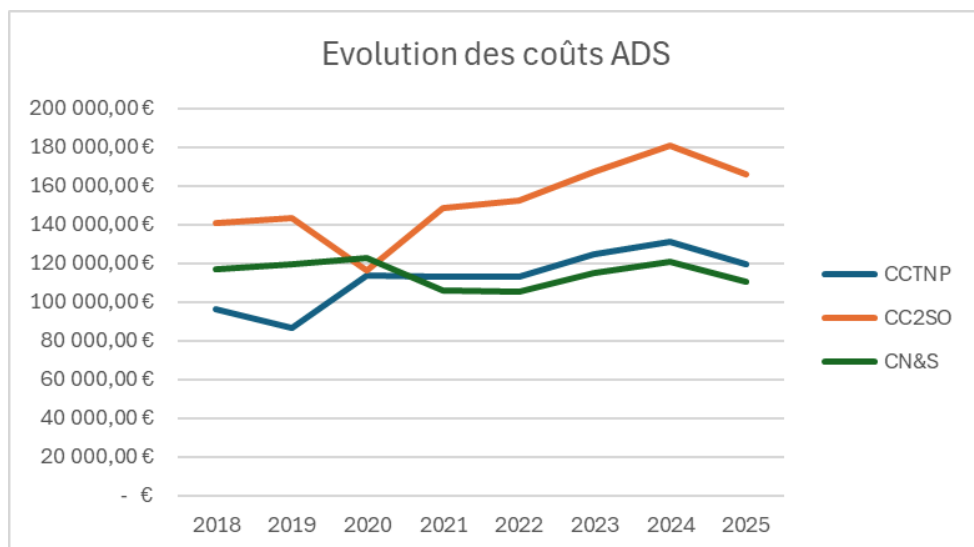
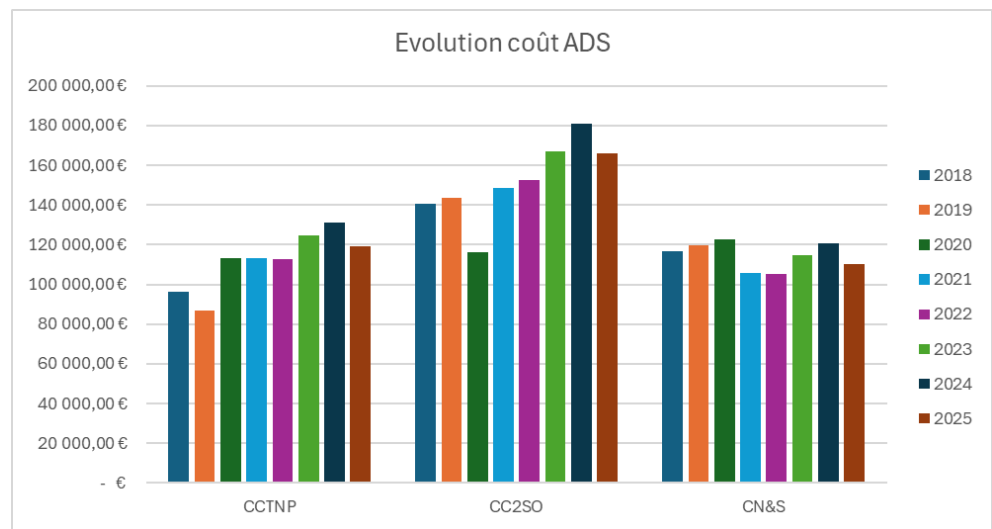
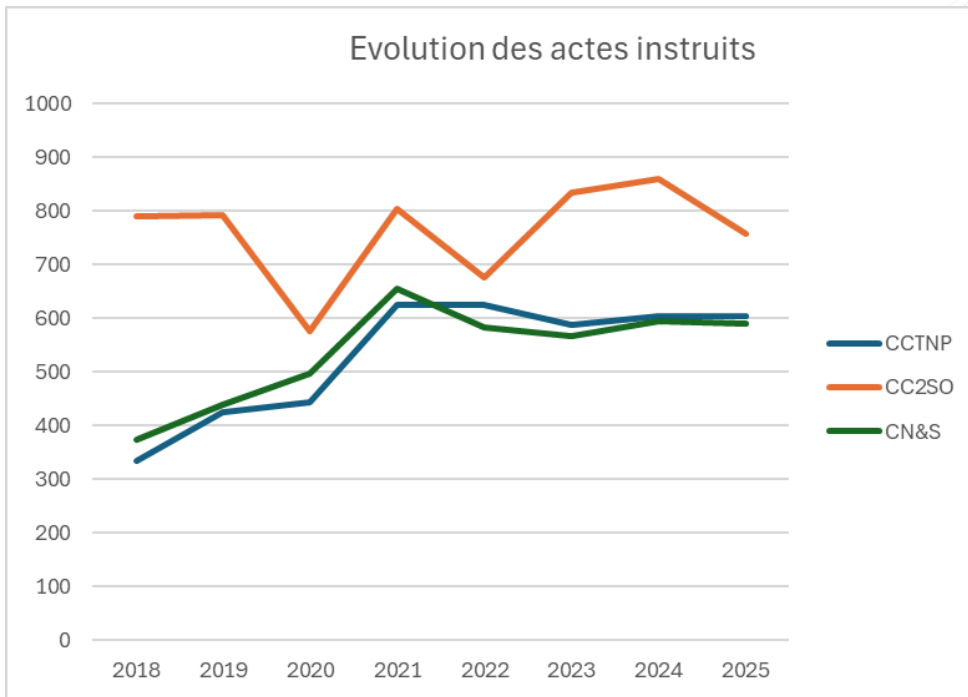
Les communes des territoires Nièvre et Somme, Somme Sud-Ouest et Territoire Nord Picardie ont conventionné grâce au Pôle métropolitain pour que l’instruction des autorisations d’urbanisme soit réalisée par le service règlementaire urbanisme d’Amiens métropole.

En 2025 (janvier à novembre) ce sont **4 218 dossiers instruits** répartis en actes de la façon suivante :

ACTE	CCN&S	CCTNP	CC2SO	TOTAL
Permis de construire	137	134	193	464
Permis de démolir	14	344	25	383
Permis d’aménager	5	10	5	20
CU-A	56	56	65	177
CU-B	34	49	47	130
Déclarations préalables	343	10	423	776
TOTAL	589	603	758	1950



SERVICE MUTUALISÉ DROIT DES SOLS



Rappel du résultat 2024 intégré au BP 2025

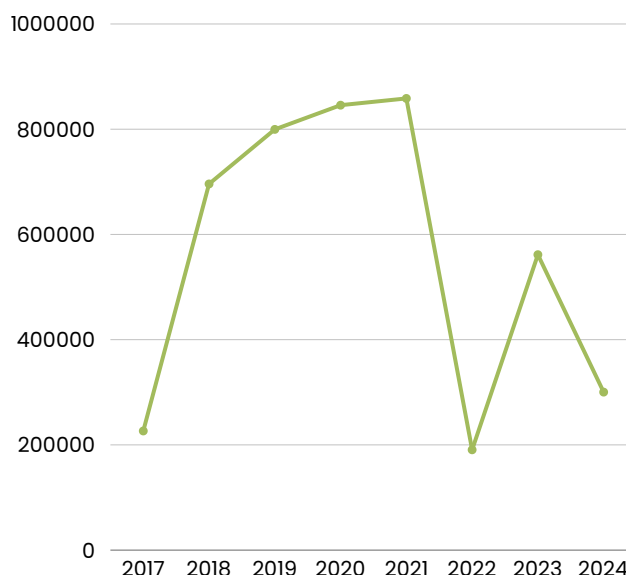
Balance Générale	Résultat clôture 2023	Part affecté investissement 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	- 60 495,50		18 865,45	- 41 630,05
Fonctionnement	622 004,27	60 495,50	- 219 567,90	341 940,87
Total	561 508,77	60 495,50	- 200 702,45	300 310,82

Résultat :

Le résultat de clôture du CA 2024 s'élevait à 300 310,82 €.

Le résultat de l'exercice 2025 sera soumis aux élus en juin 2026.

Évolution du résultat de clôture depuis 2017



DÉPENSES

Budget Primitif 2025

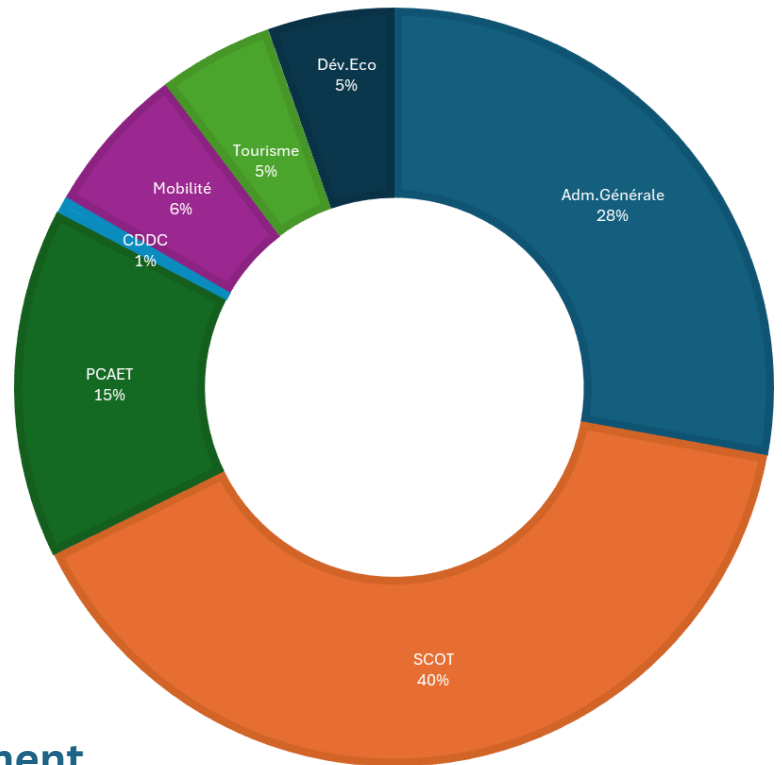
2025 *Inscription budgétaire*

2 625 136 € en Fonctionnement
234 130 € en Investissement

Inscription BP 2025

Dépenses

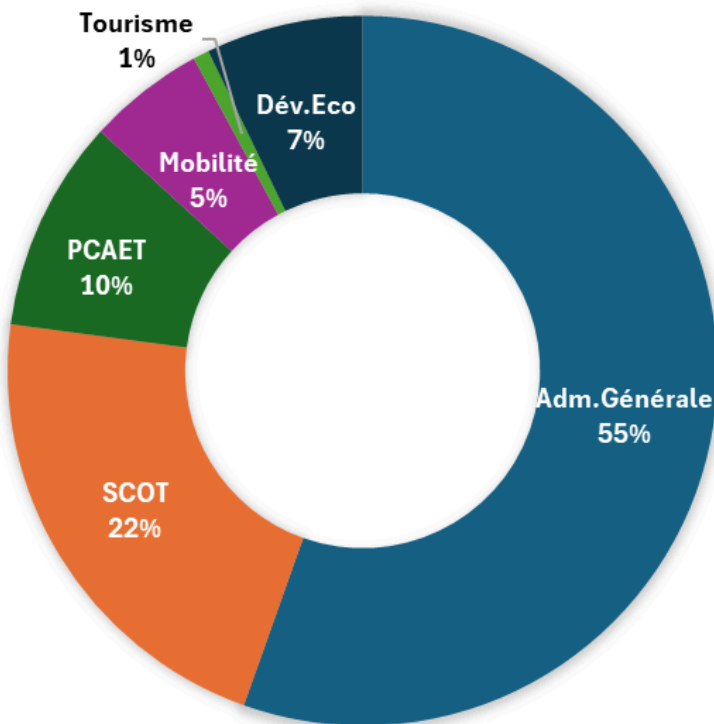
Fonctionnement & Investissement



Inscription BP 2025

Recettes

Fonctionnement & Investissement

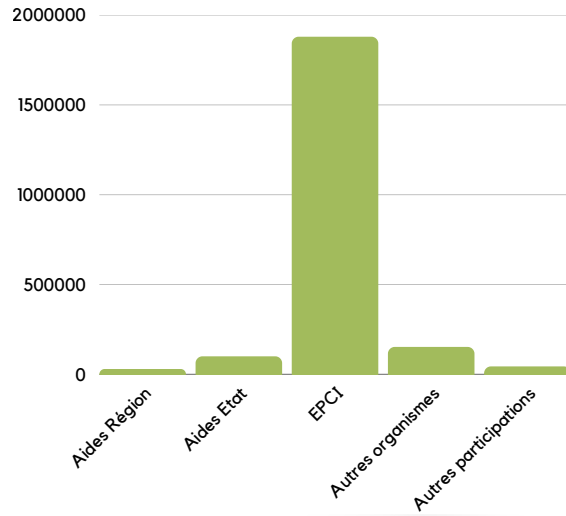


Les dépenses de fonctionnement et investissement sont ventilées par compétence ou action/thématique.

Le coût des agents fléchés sur des thématiques précises est inclus dans la compétence correspondante (Les charges sociales sont comptabilisées en Adm. Générale).

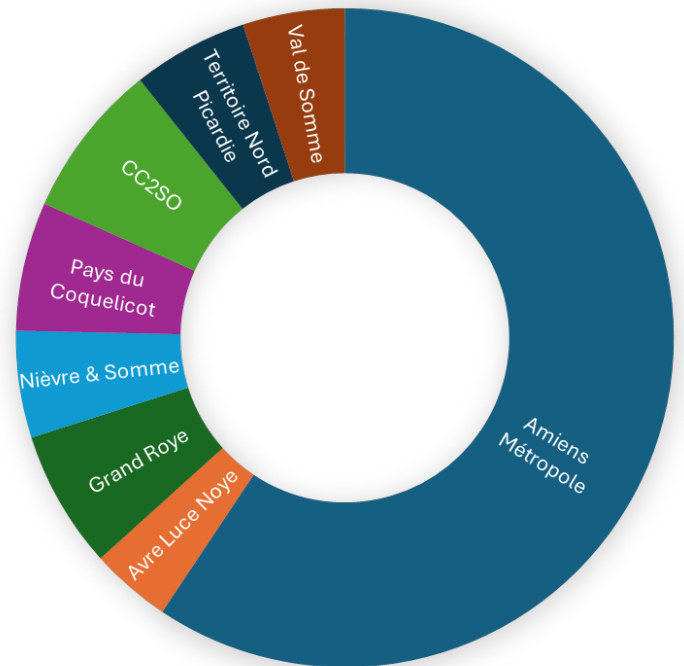
RECETTES

Conformément aux statuts, les recettes du budget proviennent essentiellement des versements effectués par les membres mais aussi des subventions et dotations de partenaires publics et privés non membres.

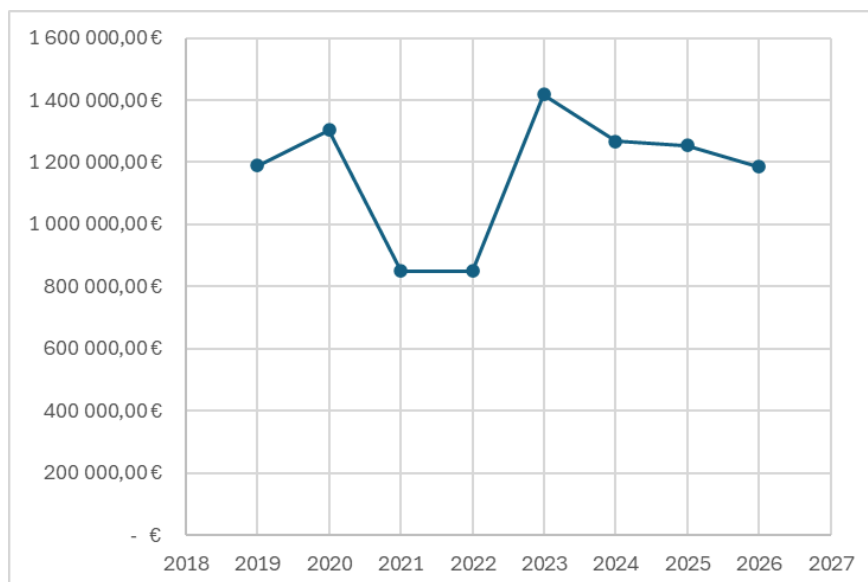


Contributions réparties par EPCI (calculées au PFIA)

Territoire	Contribution 2025
Amiens Métropole	744 122 €
Avre Luce Noye	50 194 €
Grand Roye	84 075 €
Nièvre & Somme	65 252 €
Pays du Coquelicot	79 055 €
CC2SO	97 878 €
Territoire Nord Picardie	71 526 €
Val de Somme	62 742 €

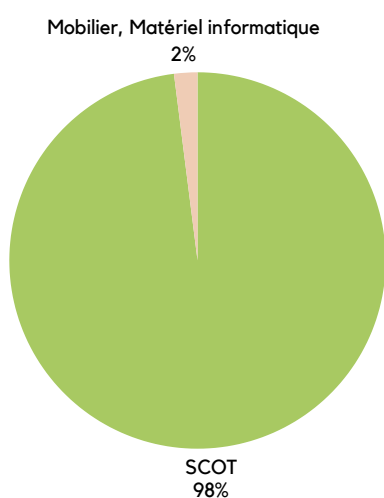


Evolution des contributions depuis 2019



INVESTISSEMENT

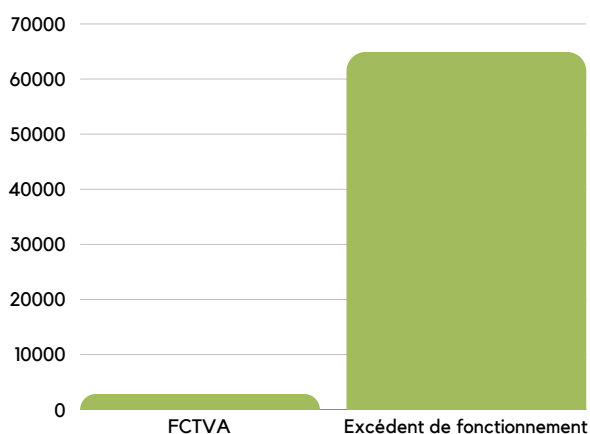
Dépenses



L'essentiel des dépenses d'investissement correspondent au marché SCOT.

Recettes

Le marché SCOT étant dépourvu de subvention, l'excédent de fonctionnement permet l'équilibre de la section d'investissement.



L'ÉQUIPE DU PÔLE

L'équipe du Pôle en 2025 :



14 postes à l'effectif au 31/12/2025,
dont 11 agents en poste :
> 3 titulaires,
> 4 contractuels,
> 4 titulaires GUP



7 Catégorie A, A+
2 Catégorie B
1 Catégorie C



1 Catégorie A



2 arrivées en 2025

Nous souhaitons la bienvenue à L. CHARLES-PLUS, Chargée de mission AVELO3 et à S. LEVEQUE, Chargée de mission Territoires d'industrie.



1 départ en 2025

Nous souhaitons une bonne retraite à K.PETIT.



1 mutation en 2025

Nous félicitons A. PAILLET pour ses nouvelles fonctions PCAET

UN POLE PARTENAIRE :



Convention d'accompagnement pour l'élaboration du SCOT du Grand Amiénois (12 techniciens à l'ADUGA)



4 agents mutualisés pour les missions de Développement économique, le label des Territoires d'industrie et des Mobilités durables et vélo.



3 agents en contrat pour accompagner l'ingénierie dans les EPCI dans la conduite de projets plus responsables.



4 agents GUP relevant de la gestion unifiée du personnel avec Amiens métropole.



Accompagne ses agents au quotidien (mobilité et prestations sociales)



1 instance consultative participative et citoyenne CDDC de plus de 100 personnes



1 convention de restauration avec Amiens Métropole



Accompagnement médical et ergonomique

DÉLIBÉRATIONS 2025

Compétence/ Action	Objet
Finances Adm. Générale	Programme Interreg - Adhésion à la centrale d'achat régionale Installation de nouveaux membres au Comité syndical
Finances	Débat d'orientation budgétaire 2025
R.H	Revalorisation du Forfait "Mobilités durables"
Finances	SRADDET Appel à projets présentation des dossiers au titre de l'enveloppe PER
Tourisme	Contrat de destination touristique "Amiens coeur de Somme" 2025-2027
Finances	SRADDET Appel à projets : Dossier JVERNE2 CCAM
Finances	SRADDET Appel à projets : Dossier INNOVIA CC2SO
Finances	SRADDET Appel à projets : KBK CCPC
Finances	SRADDET Appel à projets : TEXTUS CCPC
Finances	SRADDET Appel à projets : METHACARBU CCPC
Finances	Compte de Gestion 2024
Finances	Compte Administratif 2024 - Président
Finances	Compte Administratif 2024
Finances	Affectation des résultats 2024
Finances	Budget primitif 2025
Finances	Adhésion 2025 Pôlenergie
Finances	Adhésion 2025 CD2E
Finances	Adhésion 2025 CAUE
Finances	Adhésion 2025 CEREMA
Finances	Adhésion 2025 Fédé des scots
Finances	Adhésion 2025 CNCD
Finances	ADUGA Subvention 2025
Finances	Contributions 2025
Finances	Participation 2025 projet AVELO 3
Finances	Amortissements 2025
Finances	Contrat ADICO - RGPD
R.H	Tableau des effectifs 2025
R.H	Convention GUP
Finances	Schéma Directeur de l'Energie - Autorisation de lancer le marché
Adm. Générale	Rapport d'activité 2024
R.H	Participation complémentaire santé
R.H	Création de poste
Finances	Budget vert - Annexe au CA 2024

DÉLIBÉRATIONS 2025

Compétence/ Action	Objet
Finances	Frais mutualisé ADUGA année 2024
Finances	Convention de mise à disposition partielle du directeur de l'Aduga
Finances	Convention avec l'Etat au titre du FNADT pour Territoires d'Industrie
Finances	Convention de financement du chargé de mission Territoires d'Industrie
Finances	Avenant au CRTE
Tourisme	Charte UNESCO
Mobilité	Etude SERM
Dév. Eco	Contrat de développement Santerre Haute Somme
PCAET	Plan d'action TEN
SCOT	Plan de concertation du SCOT avec l'arrêt projet
R.H	Avenant n°1 à la convention tripartite pour le poste TI
Finances	Subvention Fonds verts PCAET
Finances	Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2026
Finances	DOB 2026
R.H	Convention AVELO3 avec les EPCI
SCOT	Avenant n°1 à la convention ADS

TOURISME

La destination Amiens déclinée en trois axes forts pour 2025

Le bilan 2024, présenté lundi, est plutôt bon. Mais les touristes ne sont que de passage. L'office de tourisme d'Amiens Métropole veut les faire rester plus longtemps et satisfaire ceux de la région.

ESTELLE THIÉBAULT

Les touristes ne restent en moyenne que 1,5 jour à Amiens. Pour les faire rester plus longtemps, l'office de tourisme d'Amiens Métropole a musclé sa stratégie et travaille sur plusieurs dossiers dont certains entreront dans le dur en 2025. Paul-Éric Décle, vice-président d'Amiens Métropole délégué au tourisme, a fait le point ce lundi 20 janvier 2025.

1 UN PASS TOURISME POUR DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Ca y est. Après des années de gestation, le pass tourisme Amiens cœur de Somme sera lancé au mois d'avril 2025. Il s'agit d'un forfait qui permet aux visiteurs de bénéficier de tarifs réduits dans des dizaines de sites du territoire. Pas seulement à Amiens, mais aussi dans la vallée de la Nièvre, le val de Noye, les secteurs de Poix-de-Picardie et Doullens, Roye et même Albert et ses environs pour le tourisme de mémoire. Le parc de Samara, la cité souterraine de Naours font partie de l'offre. « Mais aussi l'Historial de la Grande guerre à Péronne, mais aussi des sites en baie de Somme », explique Paul-Éric Décle. Trois offres seront proposées : 24, 48 ou 72 heures pour 25, 32 euros et 39 euros. « L'économie est bien réelle et la formule permet de faire gagner en visibilité des sites auxquels les touristes ne peuvent pas au premier abord ». L'idée est aussi que les Amiénois en profitent. Le pass sera « dématérialisé ». Il sera donc vendu en ligne via une application à télécharger sur son téléphone et il suffira ensuite de présenter le QR code.

2 JULES VERNE OMNIPRÉSENT EN 2025

Jules Verne est au cœur de la stratégie touristique du Grand Amiénois, votée en 2020. Et pour les 120 ans de la mort du célèbre écrivain, il sera partout en 2025, avec l'arrivée du Nauti-poulpe, la sculpture en bronze exposée actuellement à Bruxelles, le 14 mars 2025. La 20^e et dernière borne du parcours Aronnax sera inaugurée ce jour-là. L'office de tourisme lance un escape game gratuit, sous forme de jeu de piste, dématérialisé

Les chiffres clés du tourisme en 2024

Du côté des hébergements (à l'échelle du grand Amiénois)



Du côté des lieux et activités touristiques (nombre de visiteurs)



Source : conférence de presse d'Amiens Métropole du lundi 20 janvier 2025 b2b4

sé pour découvrir la ville dans un univers vernien. Le temps fort des Tentaculaires, le nouveau nom du festival des arts de la rue d'Amiens Métropole, samedi 5 juin, sera une

parade de créatures genre Godzilla de la compagnie Les Plasticiens volants entre la halle Freyssinet et le cirque Jules-Verne. Un appel est lancé pour les initiatives privées.

Un comité scientifique présidé par Daniel Compère, historien et spécialiste de l'écrivain, sera chargé de sélectionner les propositions et de décerner un label « pour éviter la dispersion ». Une adresse mail a été créée : « julesverne2025@amiens-metropole.com »

dans un lieu insolite ou de Food Amiens : un événement populaire et gratuit sur le thème de la pomme de terre « pendant le mois de la gastronomie au mois d'octobre et dans un lieu couvert ». Arras a depuis deux ans son championnat du monde de la frite, il n'y a pas de raison qu'Amiens n'ait pas son temps fort. Après tout, c'est bien grâce à Antoine Parmentier, né à Montdidier que l'on mange des pommes de terre. L'office de tourisme profite aussi des Journées du patrimoine pour faire la promotion de spécialités locales. Cette année, ce sera la cagoune, un plat mijoté avec une rouelle de porc, des oignons émincés, du vinaigre et du vin blanc.



L'office de tourisme d'Amiens Métropole proposera pour le début de la saison touristique un pass à l'échelle de 7 intercommunalités autour d'Amiens. (Charles BURY)

3 UN ÉVÉNEMENT GASTRONOMIQUE AUTOUR DE LA POMME DE TERRE
Dans la foulée de la région Hauts-de-France labellisée Région européenne de la gastronomie, l'office de tourisme d'Amiens Métropole mise depuis 2023 sur la gastronomie pour promouvoir « l'art de vivre amiénois ». Paul-Éric Décle annonce une nouveauté en 2025, en plus du dîner des chefs

GL001

INDUSTRIE

Malgré les contestations, Amiens croit à l'arrivée d'une gigafactory à Boréalia

La Ville a officialisé sa demande de classement de la ZAC Boréalia au titre de projet d'envergure régionale. Lors du conseil municipal, l'opposition a émis des doutes sur les capacités du territoire à absorber les besoins en eau et en énergie d'une gigafactory.



La Zone Boréalia Amiens. Photo Fred HASLIN CPPQR

TÉRÉZINHA DIAS

Les nombreuses contestations et le recours déposé devant le tribunal administratif par des riverains n'ont pas entamé la détermination des élus de la majorité concernant le projet de la ZAC Boréalia 2, une zone de 62 hectares située dans le quartier Renancourt, à l'ouest d'Amiens.

Le jeudi soir du 23 janvier 2025, lors du conseil municipal, ils ont avancé un nouveau pion avec l'officialisation de la candidature du site à l'appel à projets du SRADDET Hauts-de-France (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) pour son classement au titre de projet d'envergure régionale.

« On sait que la Région va d'ici 2031, et dans le cadre de la loi ZAN (NDLR : Zéro artificialisation nette), sacrifier 1 300 hectares qui seront dédiés à ces projets. Sur ces 1 300 hectares, si 60 hectares peuvent être retenus sur la zone Boréalia, évidemment qu'on

y va ! Parce qu'on préfère que ces projets, créateurs d'emplois, se fassent à Amiens plutôt que chez nos voisins. Le foncier à vocation économique se fait rare mais nous, nous voulons continuer d'attirer des investissements productifs, à créer des emplois et stimuler l'activité économique », a plaidé le maire d'Amiens Hubert de Jenlis, face à ses détracteurs « qui rient au scandale sur

l'artificialisation des sols ». Le sujet fait régulièrement l'objet

« On préfère que ces projets, créateurs d'emplois, se fassent à Amiens plutôt que chez nos voisins »
Hubert de Jenlis, maire d'Amiens

de vifs débats au conseil d'Amiens Métropole. Car c'est bien elle qui candidatera à l'appel à projets de la Région, mais pour qu'elle puisse le faire, il lui faut l'accord de la Ville d'Amiens.

« L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION D'UNE VILLE DE 150 000 HABITANTS »
Parmi les opposants au projet, le groupe d'opposition de gauche

Amiens c'est Tien qui émet des doutes sur la capacité du territoire à accueillir une à deux gigafactory, sur le modèle de la vallée de la batterie, dans le Nord.

« Nous parlons ici d'entreprises qui ont des consommations énergétiques énormes, représentant la consommation d'une ville de 150 000 habitants pour certaines », alerte ainsi Thomas Tellier, en rappelant que ces entreprises ont aussi des besoins en eau conséquents. « Si le projet d'implantation se réalise, nous aurons donc trois gigafactory sur notre territoire (NDLR : avec l'usine de batterie Tiamat sur la ZAC Jules-Verne). Notre territoire aura-t-il la capacité d'absorber ces besoins énergétiques gigantesques ? », interroge-t-il alors que son groupe a toujours défendu l'option des friches pour l'accueil de nouvelles activités économiques.

Des questions qui sont restées étonnamment sans réponse ce jeudi soir au conseil municipal.

Budget : "C'est un peu la théorie du ruissellement, mais à l'envers"

La Ville l'a répété ce jeudi soir lors du débat d'orientation budgétaire : la gestion « saine et rigoureuse » de ses finances va lui permettre d'investir comme elle ne l'avait jamais fait jusqu'ici, avec des montants évalués à 48 millions d'euros, contre 45 millions d'euros en 2024 et 26 millions d'euros en 2023. « C'est un record et du jamais vu ! Ces investissements, qui s'appuient sur une gestion solide de nos finances, seront mobilisés sur nos priorités : l'amélioration du cadre de vie, l'accélération de la transition écologique ou encore le renforcement de la solidarité dans la ville », a listé le maire Hubert de Jenlis.

À gauche, le groupe d'opposition Amiens C'est T'ien (ACTI) et le Parti communiste ont été très critiques sur le

budget prévisionnel présenté par sa majorité. « La situation financière est solide, aussi pourriez-vous mieux doter le centre communal d'action sociale de la Ville afin de répondre aux besoins des familles et des personnes en difficulté, augmenter le budget des crèches ou encore suspendre les augmentations de participation aux frais de cantine », a observé Fabien Voulinot (ACTI), rappelant que le taux de pauvreté était toujours de 27 % à Amiens et qu'à ce titre, elle bénéficie de la DSU (Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale à hauteur de 23,3 millions d'euros en 2024). « C'est un peu la théorie du ruissellement, mais à l'envers, la misère des uns vous évite d'augmenter la fiscalité des autres et de continuer à fortement investir ».

NORD PICARDIE

Objectif : poursuivre le développement du tourisme

Le nouveau contrat de destination touristique "Amiens cœur de Somme" 2025-2027 a été approuvé lors du conseil communautaire du Territoire Nord Picardie, jeudi.



Le contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme » a été signé. (Photo Fred HASLIN)

A. GE.

Lors du conseil communautaire du Territoire Nord Picardie du jeudi 27 février, les élus ont discuté du contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme », en partenariat avec le Pôle métropolitain du Grand Amiénois. « On voudrait signer une convention de continuité pour la période 2025-2027 », explique Christelle Hiver, présidente de la communauté de communes. Objectif : mettre en œuvre une démarche stratégique de développement touristique partagée avec les offices de tourisme, les sites et autres monuments.

Cela entraîne notamment la mise en place du pass touristique dès le début de la saison, en avril 2025, permettant de profiter de tarifs préférentiels dans plusieurs infrastructures du territoire (monuments, comme la citadelle de Doullens ou la cité souterraine entre autres, musées, sites, etc.) pendant 24, 48 ou 72 heures. Pour le lancement de cette offre, une structure par communauté de communes sera partenaire du dispositif.

TRAVAILLER L'IMAGE DU TERRITOIRE

Par ailleurs, le nouveau contrat souhaite « faire émerger une destination touristique apte à capter et fi-

déliser nos clientèles cibles, en affirmant par exemple les marqueurs du territoire », poursuit-elle. Cela passe par la définition d'une identité, la mise en place d'offres lisibles et de travailler l'image du territoire. Le contrat « Amiens cœur de Somme 2025-2027 » a été approuvé à l'unanimité.

Au cours des débats, Christian Mabile, maire de Rainneville, s'est demandé où en était l'implantation des panneaux routiers aux entrées du territoire de la CCTNP. « Elle est en cours à Villers-Bocage. Quarante-huit communes sur 56 en sont désormais équipées. Les actions autour du projet de territoire se finalisent », conclut Christelle Hiver.

JEUDI 6 MARS 2025 / COURRIER PICARD

16 | CHEZ NOS VOISINS

MOBILITÉS

Buscitoyens va s'étendre à cinq autres communes

SANTERRE Le service Buscitoyens s'étendra en avril à d'autres communes du Santerre. La municipalité d'Hangest a organisé mardi 4 mars une réunion pour lancer le projet, en conviant les habitants.

LEA SURMEU

Recréer du lien entre les habitants des villages. C'est ce qui anime David Descamps, à l'origine du projet Buscitoyens, lancé à Marcelcave, à l'est d'Amiens, il y a maintenant quatre ans. Aujourd'hui, ce service marche bien, tellement bien que David Descamps souhaite l'étendre à d'autres communes du Santerre : Mézières-en-Santerre, Fresnoy-en-Chaussée, Le Quesnel Hangest-en-Santerre et Lamotte-

« Je souhaite réduire les frais liés à mes trajets, avoir de la compagnie. Je prends l'autoroute presque tous les jours et ça me revient cher. Tout le monde est gagnant ! »

Jean-Paul

Warlusée.

Une réunion d'information était organisée, mardi, à la mairie d'Hangest-en-Santerre, en présence d'élus et d'habitants de la commune, curieux d'en apprendre davantage sur ce dispositif. Ils avaient également la possibilité de proposer un trajet. Au mois d'avril, les habitants des communes concernées pourront découvrir les annonces disponibles, et ainsi prévoir leurs déplacements. « Fin mars, nous aurons la liste complète des trajets proposés », affirme David Descamps. Les annonces seront disponibles sur le site Internet Buscitoyens et dans nos villages, aux endroits que l'on nomme "mobiliex". À Hangest, ce sera directement en mairie, avec un ou une référente pour mettre en relation les covoitureurs. »

AVANTAGE DE SOLIDARITÉ ENTRE LES HABITANTS

Ces référents, qui font en réalité partie du personnel de la mairie, pourront aussi rassurer les covoitureurs en cas de besoin. « Elles connaissent bien le village et ses habitants. Parfois, les gens sont craintifs à l'idée de covoiture. Elles pourront les aider à entrer en

GL091.



David Descamps a organisé, mardi 4 mars, une réunion pour présenter son projet, Buscitoyens, aux habitants d'Hangest-en-Santerre. Léa Surmeu

contact, à se rencontrer avant le grand départ », souligne-t-il. Originaire de Marcelcave, autrefois conducteur de travaux, David Descamps a quitté son poste pour pouvoir se consacrer pleinement à son projet. Missionné par la Communauté de communes Avere Luce Noye, son objectif, est avant tout de créer davantage de solidarité entre les habitants. « Aujourd'hui, on ne connaît pas vraiment ses voisins. Cela me semble très important d'inciter à créer du lien. Les habitants covoiteront ensemble, et j'espère que plus tard, ils se dépanneront pour d'autres choses. Il faut aussi avouer qu'il est compliqué de se déplacer sans voiture à la campagne. »

À partir du mois d'avril, les habitants d'Hangest pourront rejoindre Amiens, la gare de Longueau, l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, ou encore Intermarché, à Roye. « Je connais une dame qui covoiture tous les matins pour emmener une jeune fille jusqu'au lycée du Parclet, près d'Amiens, grâce au service Buscitoyens », abonde David Descamps. « Il y a une vraie demande de la part des gens. »

« UNE SUPERBE INITIATIVE »

Jean-Paul travaille à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Il fait la route tous les jours de la semaine, matin et soir, entre son domicile, à Hangest-en-Santerre, et son lieu

de travail. Il profite de la réunion pour faire une proposition de covoiture. « Je souhaite réduire les frais liés à mes trajets, avoir de la compagnie. Je prends l'autoroute presque tous les jours et ça me revient cher. Et puis, une fois sur place, je vais pouvoir guider mon covoitureur à travers les terminaux. Tout le monde est gagnant ! », s'exclame-t-il. À une époque, je faisais beaucoup de covoiture avec mes collègues. J'essaie de retrouver la même ambiance. »

« C'est une superbe initiative, qu'on encourage et qu'on va suivre, ajoute de son côté Patrick Jubert, le maire d'Hangest. Nous avons communiqué autour du projet pour l'aider à se développer. Le personnel

de mairie sera présent pour accompagner Monsieur Descamps. » « C'est une bonne idée, de nombreuses personnes nous ont fait part de leurs difficultés à se rendre dans les centre-bourgs, certains n'ont pas le permis de conduire, d'autres ne conduisent plus », abonde Julia Bertoux, conseillère municipale.

Si le projet de David Descamps donne satisfaction, la Communauté de communes Avere Luce Noye envisage ensuite de l'étendre à d'autres communes. Un bilan sera dressé dans les mois à venir. David Descamps, lui, ambitionne de développer le covoiture à Roye, entre les salariés des entreprises de la zone industrielle.

Article Courrier Picard du 6 mars 2025

GLISY

Jean Noyelle, ancien maire de la commune, est décédé

On apprend, ce mercredi 12 mars, le décès de Jean Noyelle, ancien maire de Glisy de 2008 à 2014, ex-vice-président d'Amiens Métropole et vice-président du Conseil de développement du Grand Amiénois. Ingénieur de profession, il avait grandement contribué à la transformation urbaine d'Amiens de 1968 à 1982 (Le Pigeonnier, la zone industrielle Nord, l'avenue de l'Europe, le boulevard Beauvillé avec les ponts sur la Somme, la trémie de la Route de Paris, etc.).

«UN HOMME DE CONVICTION»

Il avait ensuite travaillé pour le ministère de l'Équipement dans les années 1980, puis pour le ministère de l'Environnement dans les années 1990 en participant, notamment, à la gestion des catastrophes naturelles de Vaison-la-Romaine et de Nîmes. Président du pôle métropolitain, Pascal Riffart salue un « *homme de conviction très engagé dans l'esprit de territoire* » et un « *homme aux mille idées* ».

Ses obsèques civiles auront lieu ce jeudi 13 mars à 12 h 30 au créma-



Jean Noyelle, ancien maire de Glisy, est décédé dimanche à l'âge de 86 ans.

torium d'Amiens, avenue de Grâce, où un hommage lui sera rendu. Dans l'attente de la cérémonie, Jean Noyelle repose à la

chambre funéraire des Hortillonnages de Longueau. Le Courrier picard adresse ses condoléances à sa famille et ses proches. BAKHTI ZOUAD

SAMEDI 5 AVRIL 2025 / COURRIER PICARD

12 | AMIENS

CULTURE

Tout savoir sur le pass city Amiens cœur de Somme

Lancé hier vendredi 4 avril, le pass donne accès à une soixantaine de visites et activités à moins d'une heure d'Amiens. Il est disponible en trois formules, de 24, 48 et 72 heures.



Les visites guidées de la cathédrale d'Amiens sont incluses dans le nouveau city pass développé à l'échelle du pays du grand amiénois. Photo Fred HASLIN

ESTELLE THIÉBAULT

La gestation d'un pass tourisme à l'échelle de huit intercommunalités aura été « celle d'un éléphant », comme le dit Stéphane Chevin, président de l'office de tourisme du Val de Somme, en raison de multiples obstacles juridiques, mais la commercialisation du pass Amiens Cœur de Somme a été officiellement lancée ce vendredi 4 avril 2025, veille des vacances de printemps.

1 COMMENT ÇA MARCHE ?

Le pass se décline en trois formules, 24 heures, 48 heures et 72 heures au prix de 25, 32 et 39 euros. L'achat du pass permet d'accéder à différents sites touristiques gratuitement ou à des tarifs préférentiels sur le territoire du Pays du Grand amiénois, Amiens mais aussi Doullens, la vallée de la Nièvre, le val de Noye, le sud ouest amiénois, Albert et Roye. Il suffit de choisir sa formule en ligne sur le site pass.amiens-tourisme.com, les lieux que l'on veut visiter et de payer. Un QR code envoyé par mail et à imprimer sert de sésame pour accéder aux lieux.

Une application mobile « qui n'est pas obligatoire », précise Paul-Éric Dècle, le vice-président d'Amiens Métropole chargé du tourisme per-

met en plus de recevoir des notifications ou d'être géolocalisé pour voir les autres sites à proximité. Pour ceux qui sont allergiques à l'informatique, il est toujours possible d'acheter son pass dans les offices de tourisme. La formule 24 heures intéressera sans doute les habitants de la Somme qui pourront jouer les touristes à deux pas de chez eux.

2 QUELS SITES SONT COMPRIS DANS LA FORMULE ?

Les principaux sites sont dans la formule. Les visites guidées de la cathédrale d'Amiens, le zoo, le musée de Picardie, la maison de Jules Verne, les visites en barque des hortillonnages, mais aussi la cité souterraine de Naours, le centre d'interprétation Vignacourt 14-18, le musée Somme 1916 à Albert. Pour tous ces lieux, c'est gratuit grâce au pass. La location de bateaux électriques à Picquigny, la base nautique de Lœuilly, le festival des jardins à Amiens font partie des offres à prix réduit.

Le pass va même jusqu'à la baie de Somme. Le parc du Marquenterre ou le jardin de Valloires font partie des offres promotionnelles. Ce pass est « une vraie opportunité pour les petits sites », veut croire Jean-Michel Bouchy, vice-pré-

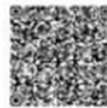
sident chargé du tourisme de la communauté de communes Territoire Nord Picardie. « Qui connaît le musée Lombard ou la ferme pédagogique du Paradis Konyka à Doullens ? ».

3 ENCORE DES PISTES D'AMÉLIORATION

L'objectif affiché est de faire rester les touristes plus longtemps. « Nous sommes à 1,7 nuitée en moyenne, il s'agit de passer à deux nuits en moyenne », explique Paul-Éric Dècle. Le pass doit intégrer « d'ici six mois à un an » les restaurateurs ou les hôteliers qui pourront offrir par exemple un apéritif gratuit.

Reste encore la question de la mobilité pour les sites autour d'Amiens. « Un sujet qui n'est pas à négliger », insiste Jean-Michel Bouchy. Comment aller à Samara, Ribemont-sur-Ancre ou à la citadelle de Doullens quand on est à Amiens et sans voiture. Aujourd'hui, il y a un bus le matin et le soir ».

Retrouvez une vidéo en scannant le QR code ou en allant sur notre site.



GL003

Article Courrier Picard du 5 avril 2025

Les créneaux d'occupation des gymnases ont été confirmés

Val de Somme. Lors du conseil communautaire du Val de Somme du 26 juin 2025, il a été question des créneaux horaires pour les gymnases, de mobilité, d'eau potable, de fonds de concours pour les communes, entre autres.

Alexandre Genest

Journaliste
region-amiens@courrier-picard.fr

Le conseil communautaire du Val de Somme a eu lieu jeudi 26 juin 2025 à Corbie. Les budgets supplémentaires 2025, consistant à réajuster certains crédits votés lors du budget primitif, ont été adoptés.

1 Aides financières aux communes

En 2025, plusieurs communes ont sollicité une aide financière de la CCVS pour la réalisation de leurs projets. Pour la création de trottoirs, Bonnavy va recevoir 1 287 euros (sur un montant de 5148 euros HT), et Franvillers touchera 13 033,19 euros sur un total de 43 443,95 euros de travaux. Le Hamel bénéficiera d'une aide de 18 324,45 euros sur un montant de 61 081,50 euros HT dans le cadre de la réfection de son assainissement non collectif. Concernant la rénovation de sa salle polyvalente, Méricourt-l'Abbé recevra 122 235 euros de la CCVS. Le coût de la réfection se monte à 407 450 euros HT.

2 Créneaux d'occupation des gymnases

« Il n'y a pas de changement de planning d'occupation du gymnase et du stade scolaire de Villers-Bretonneux, sauf un échange entre le badminton et le tennis », mentionne Ludovic Gabrel, vice-président en charge du scolaire et des équipements sportifs. Aucune modification n'est prévue pour le stade scolaire de Corbie.

Le Cosec, lui, est utilisé pour les collèges et le lycée. La petite salle est dévolue au club de gymnastique, qui gagne de nouveaux créneaux. Deux clubs de boxe et un de krav-maga pourront utiliser le gymnase de l'Enclos. « Le SIAM boxing club, situé à Daours, sera présent le lundi soir. Celui de krav-maga viendra les mardis et jeudis, tandis que le Team boxing vega de Cerisy s'entraînera les mercredis », énumère-t-il. Seule condition : être domicilié sur le territoire du Val de Somme. La piscine Calypso fonctionne bien. La grille tarifaire reste identique, avec une entrée fixée à 4,90 euros.

3 Service eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCVS a la compétence de production,



Les créneaux horaires des gymnases de la communauté de communes du Val de Somme, notamment ceux de Corbie, ont été précisés et confirmés. Photo d'archives

transport et de distribution de l'eau potable. La société Suez eau France est le délégataire de service public depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. « En raison du non renouvellement du contrat la liant à l'intercommunalité en ce qui concerne l'assainissement, Suez quitte la Somme », explicite Xavier Commecy, vice-président en charge de l'eau potable. La société réduira la durée du contrat de six mois, dont l'échéance arrive

au 30 juin 2026 au lieu du 31 décembre 2026. Un nouveau délégataire sera choisi. Une consultation sera lancée au second semestre 2025.

4 La mobilité, une priorité

Le Plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable ont été approuvés par les élus. Le premier propose des actions pour renforcer la mo-

bilité des habitants tout en favorisant des moyens de déplacements plus doux. Le second entend développer les infrastructures et services autour du vélo. Le plan d'action commun en matière de mobilité solidaire du Grand Amiénois-Grand Roye vise à soutenir celle des personnes en recherche d'emploi, en situation de précarité et de handicap ou en apprentissage.

5 Nouvelle agente d'accueil à France Services

En raison du départ programmé au 17 septembre 2025 de Sarah Desoutter, agente d'accueil de l'espace France Services, situé au siège de la CCVS, l'intercommunalité va recruter Angéline Coffin pour la remplacer, sur un CDD d'un an renouvelable. « C'est dommage, car elle était formée et le système était en place, cela fonctionnait bien », regrette Alain Babaut, président. ●

Article Courrier Picard du 1er juillet 2025

La voiture perd du terrain dans le Grand Amiénois

Grand Amiénois. Une vaste enquête sur les déplacements quotidiens, menée entre 2023 et 2025, portée par le pôle métropolitain du Grand Amiénois, a permis d'interroger près de 8 000 personnes. Dans ce territoire composé de 466 communes, la place de la voiture recule.

Quentin Benoist
Journaliste

qbenoist@courrier-picard.fr

Réalisée entre octobre 2023 et février 2025, cette enquête du Grand Amiénois, de 700 000 euros, a vu son périmètre agrandi par rapport à la précédente qui remonte à 2010. Pour la première fois, la zone étudiée s'est élargie à 377 000 habitants et 3 600 km², couvrant les huit intercommunalités du Grand Amiénois : du Grand Roye à Nièvre et Somme en passant par le Doullennais, le Moreuillois, la région de Corbie, Somme Sud-Ouest et bien sûr Amiens Métropole.

Plus de 8 600 personnes ont été interrogées, soit 2,4 % de la population de cinq ans et plus. La méthode, aléatoire, a permis d'obtenir un tableau représentatif des pratiques de déplacement du territoire. Ce travail, porté par le Pôle métropolitain avec l'aide de l'État s'inscrit dans un protocole national certifié par le Cerema (le centre d'expertise de l'État et des collectivités locales sur les mobilités et l'aménagement), garantissant la comparabilité des données dans le temps et avec d'autres territoires.

Dans la métropole, l'utilisation de la voiture ralentit

L'information à retenir de cette étude, c'est l'utilisation de la voiture qui diminue. Bien que toujours majoritaire, elle perd du terrain, notamment à Amiens Métropole. En 2010, elle représentait 56 % des déplacements. En 2025, cette part chute à 45 %. « À Amiens, la place de la voiture a considérablement diminué. On voit qu'il y a eu un transfert conséquent vers des mobilités plus douces. C'est une mutation importante » se réjouit Pascal Riffart, président du Pôle Métropolitain. Cette diminution de la voiture est remplacée par la marche qui gagne du terrain (de 33 à 39 %), tout comme les transports en commun (de 6 à 11 %) et le vélo (de 1,9 à 3,5 %). À l'échelle de l'ensemble du Grand Amiénois, la voiture reste prépondérante avec 55,5 % des déplacements effectués avec ce mode de transport.

Une évolution dans la lignée d'autres grandes villes

Les résultats amiénois s'inscrivent dans une tendance observée dans d'autres aires métropolitaines françaises. Ainsi, les habitants du Grand Amiénois utilisent moins la voiture que ceux de l'aire de transport d'Artois mobilités (Lens / Béthune / Hénin-Beaumont) qui l'utilisent pour 67 % de leurs déplacements. Cependant, les habitants du Grand Reims sont un peu plus friands des transports durables avec l'utilisation de la voiture qui ne représente que 51 % des trajets effectués. Si le Grand Amiénois n'est pas encore à ce niveau, l'évolution locale est en bonne voie pour une agglomération de taille moyenne moins centralisée que la métropole rémoise. D'autant que les résultats sont encourageants : près de la moitié des dé-



Sur l'ensemble du territoire, 72 % des trajets en voiture sont effectués avec un seul occupant à bord. Le pôle métropolitain voudrait donc encourager le covoiturage. Photo d'archives.

placements réalisés dans le Grand Amiénois concernent Amiens Métropole, mais ne génèrent que 18 % des émissions de CO₂, montrant l'efficacité des mobilités douces pour diminuer l'empreinte carbone des trajets.

Un défi de taille : l'autosolisme

L'un des points noirs qui ressort de l'étude reste l'autosolisme. Sur l'ensemble du territoire, 72 % des trajets en voiture sont effectués avec un seul occupant à bord. Ce chiffre, hors Amiens Métropole, peut notamment s'expliquer dans les zones rurales par des transports collectifs beaucoup moins présents. « Il y a un déficit de l'offre des transports publics qui oblige à utiliser la voiture dans les zones rurales de

notre territoire », constate Pascal Riffart. Le covoiturage n'est également pas très développé dans ces zones. Pour Jérôme Grange, directeur de l'agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois, deux raisons expliquent ce phénomène : « Le covoiturage est freiné par la dispersion de l'habitat et des zones d'emplois. Il y a également beaucoup de métiers en horaires décalés ce qui rend difficile la synchronisation des trajets ».

Des pistes d'amélioration suggérées

Pour aller plus loin, plusieurs pistes sont proposées aux intercommunalités : renforcement des lignes de bus, création de parkings relais, développement du covoiturage et améliora-

tion de l'intermodalité entre train, vélo et marche. « Une des solutions qui dégage beaucoup d'intérêt est l'idée du Président Macron de créer des RER métropolitains » ajoute Pascal Riffart. Dans un territoire où la voiture reste essentielle, l'enquête 2023 - 2025 dévoile néanmoins une bascule dans nos modes de transports vers des mobilités plus douces. Les politiques publiques pourront désormais s'appuyer sur ces données comme source d'information et d'outil d'aide à leurs décisions. ●

AL006.

Ce que Tiamat doit éclaircir sur son projet de gigafactory à Boves

Industrie. Rendu fin juillet, le bilan de la concertation publique sur le projet de Tiamat, une gigafactory de batteries sodium-ion, préconise que l'industriel éclaircisse certains points avant l'enquête publique.

REPÈRES

● Une concertation publique, organisée par la Commission nationale du débat public, sur le projet de gigafactory de production de batteries sodium-ion porté par Tiamat à Boves (à l'est d'Amiens dans la Somme), a été organisée du 29 avril 2025 au 22 juin 2025.

● Le rapport du bilan de la concertation a été clôturé le 22 juillet 2025. Il comprend des demandes complémentaires d'informations et recommandations auxquelles le maître d'ouvrage devra apporter des réponses.

● Tiamat a été fondée en 2017. Elle émane du CNRS et du laboratoire du professeur Tarascon.

● La société fabriquera des batteries au sodium-ion, une alternative aux batteries au lithium-ion. Tiamat produit actuellement ses batteries via un partenariat chinois (Zenergy, Lead) en Chine.

● Tiamat a lancé plusieurs phases de levées de fonds auprès de la Finovam, Picardie Investissement, CNRS Innovation, Arkema, notamment, afin d'assurer ses recherches et développement. Stellantis (groupes PSA et Fiat Chrysler Automobiles) est dans le capital à hauteur de 15 millions d'euros. L'investissement total est annoncé à environ 500 millions d'euros : 30 % en capitaux propres, 32 % en dette bancaire, 38 % en aides publiques (subventions et crédit d'impôt...). Environ 2 000 emplois sont annoncés à terme.



Alexandre Boudard
Journaliste économie
aboudard@courrier-picard.fr

L'équipe dirigeante de Tiamat, qui planche depuis 2017 sur la conception de batteries au sodium-ion, alternative à celles au lithium-ion, avance pas à pas dans le long processus d'implantation d'une gigafactory sur un terrain de 30 hectares de la ZAC Jules-Verne à Boves, à l'est d'Amiens. Fin juillet 2025, le bilan du rapport de la concertation publique, organisée du 29 avril au 22 juin 2025 par la commission nationale du débat public (CNDP), a livré ses conclusions sur ce projet.

« Le projet global de Tiamat intègre une ligne pilote, ayant déjà fait l'objet d'une procédure dédiée et non comprise dans cette concertation, et deux lignes de production industrielle, objet de la présente concertation », indiquent Joana Janiw et Anne-Marie Royat, désignées garantes par la CNDP. Une concertation matérialisée par une douzaine de rendez-vous (réunions publiques, réunion thématique sur la filière batterie, débats, présentation en milieu scolaire et au conseil de développement du Grand amiénois...).

Des contributions au débat variées

Au final, environ 400 personnes ont participé à ces différents temps d'échanges alors que le site internet expliquant le projet a été l'objet de 1 100 connexions et d'une dizaine de questions. Par ailleurs, cinq contributions ont été déposées par les institutions comme la mairie de Boves et la Région ainsi que des acteurs du territoire comme le conseil de développement du Grand amiénois, le groupe EELV (écologistes) et l'association PATAT, luttant contre l'artificialisation des sols dans la région amiénoise. Des interrogations pour lesquelles Tiamat devra apporter des éclaircissements et prendre en compte les recommandations de la concertation avant les prochaines étapes du projet industriel.

Ainsi, « Tiamat doit porter son attention sur la distinction des en-



L'usine Tiamat sera implantée à Boves, sur le pôle Jules-Verne.
Perspective Agence IDEC AGRO

jeux et effets de la ligne pilote et des lignes industrielles, et ce afin d'en montrer l'adéquation avec le choix de deux procédures d'autorisation distinctes », soulignent les représentantes de la CNDP.

Des inquiétudes ont également concerné l'impact de l'activité de la future gigafactory et notamment le trafic routier que cela engendrera. « Les transports et mobilités, l'accessibilité au site, doivent être travaillés par les entreprises de la ZAC et les autorités compétentes dans l'aménagement des voiries, tout comme dans l'organisation des transports collectifs », est-il précisé. Cela concernera notamment la régulation des

flux, les horaires d'accès à l'entreprise pour les camions et les modes de contrôle. Un trafic routier qui s'ajoutera à celui d'Amazon, le terrain de Tiamat jouxtant celui du géant américain de l'e-commerce sur le pôle Jules-Verne à Boves. Un plan de mobilité douce compatible avec les besoins des futurs salariés est également demandé, tout comme les aménagements prévus et leur programmation pour améliorer la mobilité sur la zone, tant pour les riverains que pour les usagers. Des demandes concernent également les résultats des différentes études sur les risques et pollutions.

Enquête publique en 2026

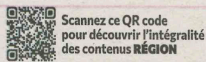
En matière de recommandations, « il est demandé à la maîtrise d'ouvrage de soigner son intégration dans le territoire en s'ouvrant mieux aux partenaires institutionnels » et de « faire un effort d'intégration de la notion de concertation, notamment en vue de l'enquête publique ». Une enquête publique annoncée début 2026. Conclusion des représentantes de la CNDP : « La concertation a peu en demi-teinte et les attentes de précisions du public invitent à une poursuite de la concertation pour assurer le continuum de participation jusqu'à l'enquête publique ».

● Tiamat devrait lancer la production en 2030

Lancé en 2017, le projet de Tiamat, concepteur et futur fabricant de batteries au sodium-ion à Boves (Somme), prévoit « la création de deux bâtiments de production, soit la tranche 1 et la tranche 2 du projet industriel, qui seront installés successivement au sud du bâtiment prévu pour la ligne pilote expérimentale », rappelle le rapport de concertation de la Commission nationale du débat public (CNDP).

La mise en service de la première tranche est envisagée en 2029, « ce qui nécessite pour Tiamat d'être prêt à déposer un dossier complet de demande d'autorisation au début du quatrième tri-

mestre 2025 pour lancer l'enquête publique, sous la procédure issue de la loi industrie verte, en novembre 2025 ». Le planning du raccordement électrique RTE n'avait pas été communiqué au moment de la concertation. Pour le raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité, la société Tiamat a mandaté RTE le 20 décembre 2024 pour une puissance de 50 mégawatts, via une liaison souterraine de 90 000 volts d'environ 5 kilomètres au poste électrique RTE de Quentois. Le lancement de la production est annoncé début 2030 pour la première ligne et en 2031 pour la seconde.



Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité des contenus RÉGION

Pourquoi nos communes suppriment des places de stationnement

Sécurité routière. Les communes ont l'obligation de libérer les places situées de part et d'autres des passages piétons, avant le 31 décembre 2026. En Picardie, les aménagements ont déjà bien commencé.



Gautier Lecardonnel
Reporter police justice
glecardonnel@courrier-picard.fr

Sur ce passage piéton de la rue Saint-Fuscien à Amiens, une femme âgée s'avance très prudemment derrière la voiture en stationnement. « Ici, les voitures ont quand même tendance à rouler vite. C'est vrai que quand je traverse dans ce sens-là, je fais beaucoup plus attention, parce que je sais que les conducteurs ne m'ont pas forcément vue. Dans l'autre sens, il n'y a pas de place de stationnement, ça va mieux ».

« À Amiens, les deux tiers des places concernées ont été supprimées. La loi met en cause 2 % du parc de stationnement. »

D'ici le 31 décembre 2026, cette dame devrait pouvoir traverser dans les deux sens avec une même visibilité. Amiens, comme toutes les communes françaises, devra se soumettre à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 : « Aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée 5 mètres en amont des passages piétons, sauf si cet emplacement est réservé aux vélos ou engins de déplacement personnel. »

De la végétation ou des places pour les vélos
Si les villes oisiennes de Beauvais, Creil et Compiègne n'ont pas répondu à nos sollicitations pour savoir comment cette loi était mise en pratique, dans d'autres villes picardes, les aménagements ont déjà bien commencé. À Amiens, « les deux tiers des passages pour piétons ont déjà été mis en conformité », expose Annie Verrier, première adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux aménagements urbains. Comme le veut la loi, chaque nouvel aménagement de voirie a été effectué en respectant la visibilité des passages piétons, comme route de Rouen ou rue Saint-Acheul, où de la végétation ou des parkings à vélos remplacent les places pour voitures.



Au 31 décembre 2026, la place sur laquelle stationne la voiture rouge ne pourra plus exister. La loi d'orientation des mobilités oblige les collectivités à rendre visible le passage pour piétons.
Photo Kevin Devigne

Sur les 43 945 places de stationnement que compte Amiens, 3 325 places au total seront supprimées. Il en reste encore 1 053 à faire disparaître. « C'est sûr que cela demande un effort mais il faut relativiser : ces places supprimées ne représentent que 2 % de la totalité du parc. Et je trouve que cette loi est intelligente. Pour la sécurité des piétons, c'est vraiment une très bonne chose ».

Si, pour l'heure, Abbeville n'a pas encore supprimé de places, Saint-Quentin (Aisne) sécurise petit à petit ses 1 126 passages piétons, avec une mise à niveau du trottoir et une pose de dalles podotactiles pour les personnes à mobilité réduite et les malvoyants. « On ne peut pas se contenter de supprimer des places de stationnement comme ça. Nous avons préféré faire un travail parti-

cipatif en amont, et décidé de mettre en place le « un pour un » : s'il y a un nouvel aménagement, on en supprime un qui est mal placé ou pas adapté », explique Thomas Dudebout, adjoint aux grands projets et à la participation citoyenne.

S'il ne remet pas en cause le bien-fondé de la loi, il regrette la méthode : « Nous sommes sur des dé-

cision très verticales. Ce sont les collectivités qui doivent se débrouiller avec ça, sans aucune aide. Et cela a un coût. Pour Saint-Quentin, cette mise aux normes coûte 3 millions d'euros ». 142 traversées piétonnes ont été mises en accessibilité en 2025, et 61 pour l'heure en 2025.

En France, 451 piétons ont trouvé la mort en 2024 et 2000 ont été

blessés. Ces trois dernières années, la Somme a enregistré quatre piétons tués chaque année, 51 blessés en 2024, jusqu'à 63 en 2021. ●

« On a été agréablement surpris »

Il y a un an, le secrétaire général de l'association 60 millions de piétons, Christian Machu, avait exposé ce chiffre lors d'un groupe de travail sur la mobilité du pôle métropolitain du Grand amiénois : « 80 % des accidents avec des piétons se situent au niveau des passages piétons ». Aussi, l'amélioration de la visibilité des piétons est très bien accueillie par l'association : « Cette loi a été une agréable surprise parce

qu'on ne s'y attendait pas ! [...] En termes de sécurité, cela fait consensus. Et pour cause : c'est gagnant-gagnant : pour les automobilistes, qui voient les piétons bien en amont, et pour les piétons, qui n'ont pas à s'avancer sur la chaussée ». Selon ses observations, les communes jouent le jeu : « J'ai l'impression qu'elles ont à cœur d'appliquer la réglementation. Et j'ai bon espoir qu'elles le feront dans les délais ».

TRE02

Transports Ça devrait aller mieux sur la ligne Rouen-Amiens-Lille, assure la SNCF p. 5

CourrierPicard

SOMME  Dimanche 30 novembre 2025



Coupe de France
Amiens se qualifie facilement,
Abbeville chute lourdement
P. 22 ET 23

Buigny-l'Abbé
Depuis trente-cinq ans,
Alain Trancart fait son cidre
P. 10



Mémoire

AUSCHWITZ, DANS LE REGARD DES LYCÉENS PICARDS

Cent vingt élèves des Hauts-de-France ont participé les 18 et 19 novembre à un voyage mémoriel au camp d'Auschwitz-Birkenau (Pologne). Des élèves picards vont y consacrer un documentaire. En essayant de conserver le bon point de vue. P. 2



Grand Amiénois :
un territoire qui prépare son avenir

Le 2 décembre, 8 pages pour découvrir
les choix qui feront votre qualité de vie en 2050 !

Article Courrier Picard du 30 novembre 2025



Aménagement du territoire

Qu'est-ce que le schéma de cohérence territoriale qui sera révisé ? P. IV

Interview

Pascal Riffart, président du Pôle métropolitain, explique le rôle de la collectivité P. II-III



Supplément Mardi 2 décembre 2025

SCOT DU GRAND AMIÉNOIS



Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Aménagement du territoire


LE GRAND AMIÉNOIS PRÉPARE L'AVENIR

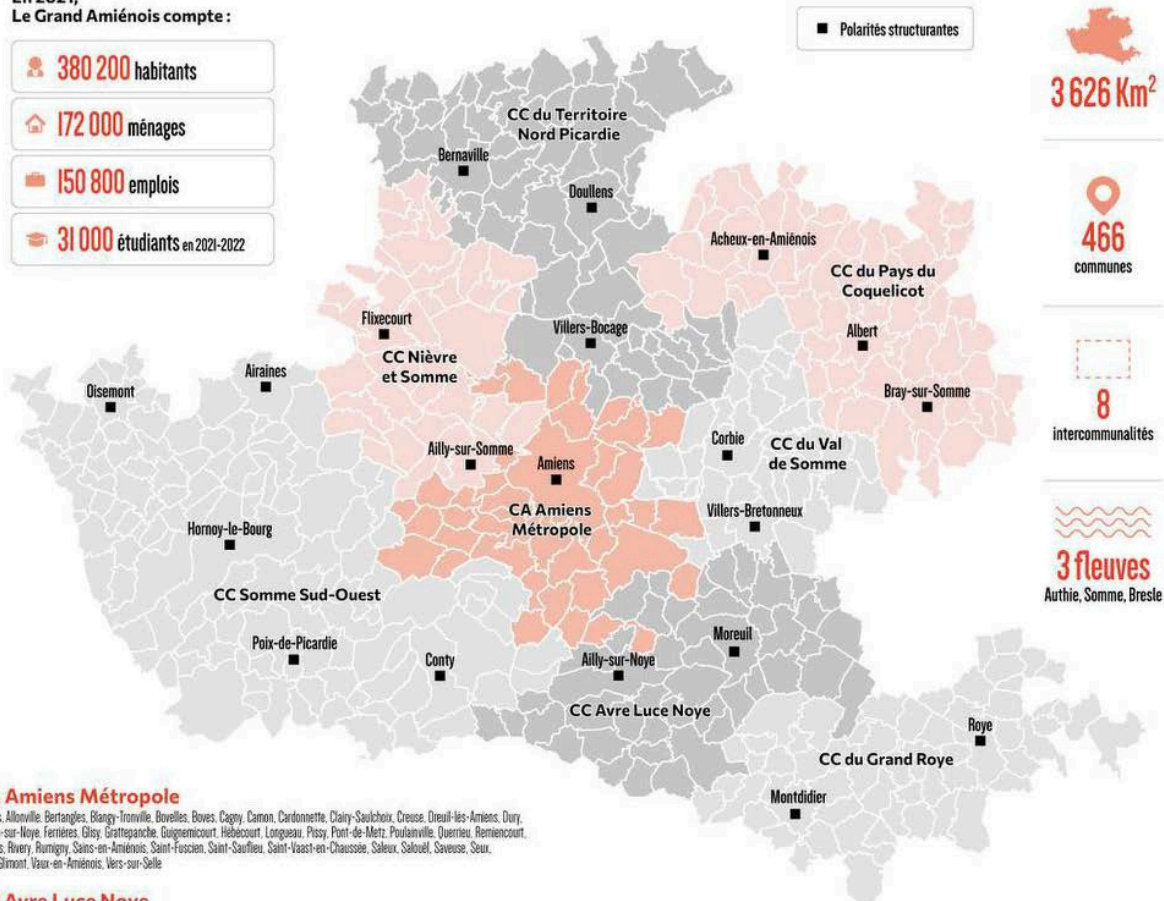
Composé de 466 communes, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois démarre, début décembre, une concertation publique pour la révision de son schéma de cohérence territoriale. Ce document d'urbanisme détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement. **P. V-VIII**

Article *Courrier Picard* du 2 décembre 2025

Le bassin de vie du Pôle métropolitain du Grand Amiénois

En 2021,
Le Grand Amiénois compte :

-  **380 200** habitants
-  **172 000** ménages
-  **150 800** emplois
-  **31 000** étudiants en 2021-2022



CA Amiens Métropole

Amiens. Allonville, Bertangles, Blangy-Tronville, Bovelles, Boves, Cagny, Camon, Cardonnette, Clairy-Saulchoix, Creuse, Dreuil-les-Amiens, Dury, Estrées-sur-Noye, Ferrières, Glisy, Grattepanche, Guignemercourt, Hébecourt, Longueau, Pissy, Pont-de-Metz, Poullainville, Querrieu, Remenoncourt, Revelles, Rivery, Rumigny, Sans-en-Amiénois, Saint-Fuscien, Saint-Saulfieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Saleux, Salouël, Sausseu, Seux, Thény-Glimont, Vaux-en-Amiénois, Vers-sur-Selle.

CC Avre Luce Noye

Moreuil. Ailly-sur-Noye, Anville, Aubercourt, Aubvillers, Beaucourt-en-Santerre, Bertheaucourt-les-Thennes, Braches, Cayeux-en-Santerre, Chaussoy-Epagny, Clairmont, Cottencourt, Doullensville, Demain, Domart-sur-la-Luce, Dommarin, Esclainvillers, La Faloise, Fiers-sur-Noye, Folleville, Fouencamps, Fransures, Fresnoy-en-Chaussée, Grivesnes, Guyencourt-sur-Noye, Halles, Hallvillers, Hangant, Hangest-en-Santerre, Ignaucourt, Jumel, Lavarde-Mauger, l'Hortoy, Louvency, Mailly-Rainerval, Mézières-en-Santerre, Morisel, La Neuville-Sire-Bernard, Le Plessier-Rozainvillers, Le Quesnel, Quiry-le-Sec, Rogy, Rouvrel, Sauvillers-Mongival, Sourdun, Thennes, Thory, Villers-aux-Érables.

CC Grand Roye

Montdidier. Andechy, Amencourt, Assainvillers, Ayencourt, Balâtre, Becquigny, Beuvrignes, Bierne, Boullancourt-la-Bataille, Boussicourt, Bus-la-Mésière, Cantigny, Le Caronois, Carrières, Champien, Courtemanche, Crémercy, Cressy-Damecourt, Damery, Dancourt-Popincourt, Davenescourt, L'Échelle-Saint-Aubin, Ercheu, Erclon, Ételay, Faverolles, Fescamps, Fignières, Fonches-Fonchette, Fontaine-sous-Montdidier, Fresnoy-les-Roye, Guyencourt, Gréhous, Grivillers, Grunoy, Guerbigny, Hattencourt, Herly, Laboissière-en-Santerre, Laucourt, Liancourt-Fosse, Lignières, Malgort, Marche-Allouarde, Maestmontiers, Marquavillers, Mesnil-Saint-Georges, Pienres-Ouvillers, Pemaupies, Raigloise, Rollet, Roye, Rubescourt, Saint-Mard, Tilloy, Trois-Rivières, Verpillières, Villers-les-Roye, Villers-Tourelle, Warsy.

CC Nièvre et Somme

Flixecourt. Ailly-sur-Somme, Argueves, Bély-sur-Somme, Bertheaucourt-les-Dames, Bettencourt-Saint-Ouen, Bouchon, Bourdon, Breilly, Canopies, Cavillon, La Chaussée-Trancourt, Crouy-Saint-Pierre, Domart-en-Ponthieu, L'Étoile, Fournigny, Franqueville, Fransu, Halloy-les-Pernois, Hangest-sur-Somme, Havens, Lanches-Saint-Hilaire, Le Mesge, Pernois, Pichignoy, Ribescourt, Saint-Leger-les-Domart, Saint-Ouen, Saint-Sauveur, Sausseu, Soles, Surcamp, Vauchelles-les-Domart, Vignacourt, Ville-le-Marcllet, Yzeux.

CC du Pays du Coquelicot

Albert. Acheux-en-Amiénois, Arquévies, Auchvillers, Authie, Authieville, Aveluy, Bayencourt, Bazentin, Beaucourt-sur-l'Ancre, Beaumont-Hamel, Becardel-Becourt, Bertrancourt, Broucourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-l'Ancre, Bus-les-Artois, Cappy, Canoy-Mametz, Choignolles, Coigneux, Dolincamps, Contalmaison, Courcellette, Courcelles-au-Bois, Curly, Demancourt, Écluseux-Vaux, Englehelmer, Etimehem-Méricourt, Forceville, Fricourt, Frise, Grandcourt, Harponville, Hédonville, Harissart, Inles, Lavieville, Léclivillers, Louvecourt, Mailly-Maillet, Maricourt, Marieux, Meaulne, Mesnil-Martinart, Milencourt, Miramont, Montauban-de-Picardie, Morlaucourt, La Neuville-les-Bray, Ouliers-la-Boisselle, Pozières, Puchevillers, Pys, Raicheval, Saint-Leger-les-Authie, Senlis-le-Sec, Suzanne, Thiegyval, Thièvres, Toutencourt, Varennes, Vauchelles-les-Authie, Ville-sur-Androy.

CC Somme Sud-Ouest

Poix-de-Picardie. Airaines, Allery, Andainville, Arguel, Aumâtre, Aumont, Aveslès, Avesnes-Chaussay, Bascuel-sur-Selle, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Belleuse, Belloy-Saint-Léonard, Bergicourt, Bernemont, Berthemont, Blangy-sous-Poix, Bosquel, Bougainville, Brassay, Briquemont-Flixecourt, Brocourt, Bussy-les-Poix, Camps-en-Amiénois, Cannesières, Cautières, Certisy-Buleux, Contre, Conty, Courcelles-sous-Moyencourt, Courcelles-sous-Thoix, Croixvaux, Dromesnil, Épaumesnil, Éplessier, Équennes-Framencourt, Essartaux, Etrejust, Famechon, Fléury, Fluy, Fontaine-le-Sec, Forzeville-en-Vimeu, Fossemanant, Foucaucourt-Hors-Nesle, Fourcigny, Framcourt, Frémontiers, Fresnes-Villioy, Fresneville, Fresnoy-Andainville, Fresnoy-à-Val, Frettecuisse, Fricamps, Gaiville, Guzancourt, Hescamps, Heucourt-Croquoison, Hornoy-le-Bourg, Inval-Borlon, Lachapelle, Lafresguimont-Saint-Martin, Laleu, Lamaronde, Lignières-Châtelain, Lignières-en-Vimeu, Liomer, Marlers, Le Matz, Meigneux, Mérieucourt, Méricourt-en-Vimeu, Métrigny, Mollens-Dreuil, Monsures, Montagne-Fayel, Morvillers-Saint-Saturnin, Moutières, Moyencourt-les-Poix, Namps-Massol, Nampty, Nesle-Thilginal, Neslette, Neuville-au-Bois, Neuville-Coppesville, O-de-Selle, Oiffignies, Oisemont, Olisy, Oresmaux, Pischy-Bayon, Prouzet, Le Quesne, Quesnoy-sur-Ainaves, Quevevillers, Rambures, Riencourt, Saint-Aubin-Montenoy, Saint-Aubin-Rivière, Saint-Germain-sur-Bresle, Saint-Leger-sur-Bresle, Saint-Maulvis, Sainte-Segree, Saulchoy-sous-Poix, Senarpont, Sentelle, Tally, Theuloy-l'Abbaye, Theuloy-la-Ville, Thon, Le Trantay, Velennes, Vergies, Villery, Villers-Campant, Viraignes-les-Honnay, Warlus, Woirel.

CC du Territoire Nord Picardie

Doullens. Agenville, Artheux, Artheuile, Barly, Bavelincourt, Béalcourt, Beaucourt-sur-l'Haloue, Beaumetz, Beauquesne, Beauval, Behencourt, Bernâtre, Bernaville, Berneuil, Boisbeugues, Bonneville, Bouquemaison, Brévillers, Candas, Coisy, Contay, Conteville, Damesmont, Domlager-Longvillers, Épécamps, Fieffes-Montrelet, Fienvillers, Fieselles, Frieuxcourt, Frohen-sur-Authie, Gézancourt, Gorges, Grouches-Luchuel, Hem-Hardival, Heuzecourt, Hiermont, Humbercourt, Longueville, Luchues, Maucourt, Le Meillard, Mézarolles, Mirvaux, Moliens-au-Bois, Montigny-les-Jongleurs, Montigny-sur-l'Haloue, Montonvillers, Naours, Neuville, Oocoches, Outrebois, Pierregot, Prouville, Raineville, Remaisnil, Rubempré, Saint-Acheul, Saint-Gaëren, Talmes, Terramesnil, Vadencourt, La Vicogne, Villers-Bocage, Wargnies.

CC du Val de Somme

Corbie. Aubigny, Bazièux, Bonnavy, Bresle, Bossy-les-Douours, Cacy, Cerisy, Chippilly, Daours, Fouilly, Franvillers, Gentelles, Le Hamel, Hametel, Heilly, Hérencourt, Lahoussaye, Lamotte-Prebrière, Lamotte-Warfusée, Marcolcave, Mericourt-l'Abbié, Mercourt, Pont-Noyelles, Ribemont-sur-Ancre, Sully-Laurette, Sully-le-Sec, Treux, Vaire-sur-Corbie, Vaux-sur-Somme, Vecquemont, Villers-Bretonneux, Warloy-Baillon.

ENTRETIEN

« L'esprit du Pôle n'est pas de créer une nouvelle couche mais de mutualiser les compétences »

Pascal Riffart, qui préside le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, évoque la genèse de cette collectivité et ses missions.

Alexandre Boudard
journaliste
aboudard@courrier-picard.fr

Pascal Riffart, qui préside le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, évoque le rôle de cette collectivité qui regroupe plus de 380 000 habitants sur 466 communes. Celle-ci lance une campagne d'information afin d'élaborer son schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ce document d'urbanisme détermine, à l'échelle du territoire, l'organisation ainsi que les grandes orientations de développement.

Qu'est-ce que le pôle métropolitain du Grand Amiénois et quelle est sa singularité ?

Pour l'expliquer, je vais faire un petit peu d'histoire. Depuis la décentralisation, avec le confortement du rôle des régions, le conseil régional, qui assure le financement de projets locaux, a demandé à des territoires, des bassins, de dialoguer et de se regrouper afin de monter des projets communs pour obtenir des financements. Cette collaboration interterritoriale a fait émerger la nécessité de créer une forme juridique. Et il y a 7 ans, ce pôle métropolitain a été créé. L'esprit du Pôle métropolitain, qui ne perçoit pas d'impôt puisqu'il est financé par les intercommunalités membres, n'est pas de créer une couche supplémentaire, mais de mutualiser des compétences transversales.

Quelles sont les compétences du Pôle métropolitain ?

C'est tout d'abord le schéma de cohérence territoriale porté, dans un premier temps, par 7 EPCI puis ensuite 8 lorsque le Grand Roye nous a rejoints. En matière de représentation, ce sont les EPCI (Ndlr : établissement public de coopération in-

tercommunale, c'est-à-dire les intercommunalités), qui désignent leurs représentants de toutes tendances politiques. Le Grand Amiénois reste l'un des plus grands SCoT de France, ce qui permet de peser dans l'équilibre régional. Nous sommes le deuxième SCoT de la région en nombre d'habitants et le premier en termes de surface de territoire, cela permet d'équilibrer la bipolarité de la région.

La deuxième compétence, c'est le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui est l'outil de planification qui a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de nous adapter au changement climatique et d'améliorer la qualité de l'air. SCoT et PCAET doivent conjointement permettre au Grand Amiénois d'atteindre l'objectif zéro carbone en 2050. Pour l'instant, nous sommes dans la bonne trajectoire.

Que cela soit le SCoT ou le PCAET, ce sont des compétences transversales qui ne font pas doublon avec celles des intercommunalités.

Le Pôle métropolitain pourrait-il s'emparer d'autres compétences ?

La question du transport et de la mobilité est le prochain chantier sur lequel le Pôle Métropolitain va s'investir. Demain, il y a toute une démarche à conduire pour construire une gouvernance qui assure un peu plus de cohérence sur ces sujets.

En matière de mobilité, on entend parler au niveau régional du Service express régional de mobilité (SERM) lillois, qu'en est-il au niveau du Grand Amiénois ?

On entend effectivement parler du SERM de Lille - Bassin minier. Nous, nous allons porter le SERM du Grand Amiénois. Il est primordial de travailler également sur un SERM à l'échelle

locale. L'objectif est de garantir que l'offre de transport de chaque bassin de vie du Pôle métropolitain soit la plus adaptée aux besoins, tout en travaillant sur les complémentarités entre territoires.

Le poids d'Amiens Métropole, qui concentre 180 000 habitants sur les 380 000 du Grand Amiénois, n'est-il pas trop important au sein du Pôle métropolitain ?

Le Pôle est composé d'un conseil syndical de 50 membres avec une répartition de sièges en fonction du nombre d'habitants, d'un bureau exécutif de neuf membres. Les décisions sont quasiment toujours prises à l'unanimité. Il y a un travail de consensus préalable réalisé. Pour arriver à cela, il faut créer un climat de confiance entre les élus de ce territoire, ce que j'ai essayé de faire pendant ce mandat. C'est cela qui est important et je pense que nous y sommes parvenus. Amiens Métropole a une voix au même titre que les autres EPCI, ce qui garantit un fonctionnement équilibré.

En 2026, les élections municipales ne vont-elles pas rebattre les cartes au sein du Pôle métropolitain et remettre en cause le travail réalisé ?

Je pense que cela ne changera pas grand-chose, même si Amiens Métropole peut basculer. Les sujets que nous traitons font consensus, encore une fois parce que nous n'avons pas politisé (Ndlr : l'assemblée du Pôle). Si le Pôle métropolitain du Grand Amiénois avait été un outil politique au service de la majorité politique en place à Amiens, cela aurait posé problème, mais cela n'a pas été le cas, loin de là. ♦



Pascal Riffart préside le Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Laurent Rousselin



Le SCoT a pour objectif d'organiser le développement du Grand Amiénois en assurant un équilibre entre espaces naturels, agricoles et urbains. Photo Laurent Rousselin

Qu'est-ce qu'un SCoT et à quoi sert-il ?

Aménagement du territoire. Le SCoT (schéma de cohérence territoriale) du Pôle métropolitain du Grand Amiénois va être révisé afin d'intégrer l'évolution du périmètre du SCoT initial datant de 2012.

Un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification territoriale, qui exprime un projet commun de développement et d'aménagement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie. Le SCoT du Grand Amiénois est l'un des plus grands de France. Il représente 381 500 habitants et 466 communes réparties en 8 intercommunalités. Concrètement, le SCoT a trois objectifs : organiser l'espace en trouvant un équilibre entre les espaces naturels, agricoles et urbains ; articuler les politiques d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, d'économie, de mobilité, de services et d'équipements de façon cohérente sur le territoire ; proposer un projet partagé pour le territoire à l'horizon de 20 ans. Il faut environ cinq ans pour élaborer un SCoT. Les échanges et les réflexions ont lieu entre les élus et les acteurs du territoire (chambres consulaires, associations, département, région, État et Conseil de Développement du Grand Amiénois). Le SCoT est composé de trois sous-ensembles. D'abord, le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) se base sur un diagnostic du territoire pour définir ses enjeux et ses objectifs d'aménagement et de développement et affirmer le projet politique. En-

suite, le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) permet la mise en œuvre du PAS à travers des prescriptions et de recommandations. C'est avec cette composante du SCoT que doivent être compatibles les documents d'urbanisme (PLU, PLUi...). Enfin, les annexes comportent tous les éléments de connaissance du territoire (diagnostic, état initial de l'environnement...), d'évaluation environnementale et de justification des choix retenus. **Pourquoi le premier SCoT du Grand Amiénois est-il révisé ?** Le premier SCoT du Grand Amiénois a été adopté en 2012. Les SCoT étant évalués tous les six ans, celui-ci a été mis en révision en 2018. Aujourd'hui, il s'agit pour les élus et les acteurs du territoire d'actualiser ce premier SCoT en vigueur en s'appuyant sur des retours d'expérience, en intégrant les mutations en cours (démographique notamment) et en prenant en compte l'évolution des lois. Au niveau de l'environnement ou de l'urbanisme, par exemple. La révision s'impose aussi pour intégrer l'évolution du périmètre du SCoT initial. Il est passé de 381 communes (réparties en 12 intercommunalités) en 2012 à 466 communes (regroupées en 8 intercommunalités) en 2023. Le SCoT concerne 46 000 habitants supplémentaires par rap-

port à 2012. La réécriture du SCoT vise trois grandes ambitions. Premièrement, l'enjeu du cadre humain. Il s'agit de renforcer le dynamisme de l'économie pour créer de la richesse locale tout en utilisant sobrement les ressources. Ou, par exemple, d'avoir une diversité d'offres de logements sur le territoire pour faciliter le parcours résidentiel des habitants au fil de leur vie. Deuxièmement, le cadre fonctionnel, qui valorise notamment le « territoire du quart d'heure ». C'est-à-dire un accès aux services (commerces, écoles...) équilibré en confortant les pôles urbains structurants au profit des communes rurales voisines. Troisièmement, le cadre environnemental. Il s'agit de l'enjeu de la sobriété foncière, qui vise à préserver la biodiversité du territoire et l'agriculture nourricière. ♦ **Juliette Poulain**

Le calendrier prévisionnel : Décembre 2025-janvier 2026 : phase de concertation (réunions publiques, expositions...). Février 2026 : Délibération d'adoption du SCoT par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Mars à mai 2026 : consultation des personnes publiques associées (Département, Région, État, Chambres consulaires...). Octobre-novembre 2026 : enquête publique. Février 2027 : délibération d'approbation puis entrée en vigueur du nouveau SCoT.

Construire une économie profitant aux habitants et protégeant la nature

Économie. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) prône une nouvelle méthode d'organisation de l'économie locale du Grand Amiénois.

Le SCoT propose une nouvelle manière d'organiser l'économie locale du Grand Amiénois. Désormais, les activités professionnelles et les politiques publiques, qui contribuent à la vie du territoire, doivent tenir compte des enjeux de décarbonation, de sobriété énergétique et d'utilisation raisonnée des ressources naturelles. L'objectif est donc de dynamiser l'économie en misant sur l'ancrage local et l'innovation tout en respectant l'environnement. Les zones d'activités sont au cœur des réflexions car, en plu-

sieurs décennies, elles se sont étalées sur de vastes espaces agricoles ou naturels. Aujourd'hui, la volonté est d'optimiser les terrains déjà aménagés. Il est possible de densifier le foncier, de réutiliser les bâtiments vacants, de réinvestir les friches et de construire autrement. Le SCoT veille également à un développement équilibré sur l'ensemble du territoire afin de rapprocher les lieux d'habitat des lieux de travail. Les entreprises, quant à elles, doivent être accompagnées pour réduire leurs émissions de carbone et s'orienter vers un usage

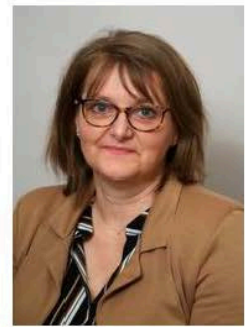
circulaire des ressources naturelles comme le recyclage et le réemploi.

Réduire leurs émissions de carbone

En parallèle, des nouvelles compétences se déploient dans des secteurs en plein développement comme le stockage des énergies renouvelables, le numérique ou encore l'écoconstruction. Les élus ont la volonté d'investir dans ces domaines innovants et dans la formation à ces nouveaux emplois. L'autre défi de demain est celui de l'agriculture, qui occupe les

trois quarts du Grand Amiénois. L'agriculture est productrice de richesse mais elle est aussi essentielle à l'alimentation locale, à l'entretien des paysages et à la préservation de l'eau. Elle peut également participer à la production d'énergie renouvelable. Mais les pratiques agricoles doivent évoluer vers l'agroécologie. L'objectif est double : développer les circuits courts, qui rapprochent les producteurs des consommateurs et contribuent davantage à la préservation des ressources, en particulier l'eau, les sols et la biodiversité. ●

Juliette Poulain



Le foncier, une ressource précieuse soumise aux conflits d'usages qui impose, désormais, d'être urbanisée avec sobriété. Photo ADUGA

🔴 Sonia Douay

Vice-présidente de la communauté de communes Avre-Luce-Noye et membre du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

« Nous avons consommé un peu plus de 1 000 hectares d'espaces naturels et agricoles entre 2011 et 2021 sur le Grand Amiénois. La moitié a été utilisée par de l'habitat et environ un tiers par le développement économique » détaille Sonia Douay, adjointe au maire à Ailly-sur-Noye et vice-présidente de la communauté de communes Avre-Luce-Noye, en charge de l'aménagement du territoire. L'élue participe aux travaux de réécriture du SCoT. Elle poursuit : « En termes de sobriété foncière, voici deux exemples concrets pour les zones d'activité. Nous pouvons mutualiser un seul parking pour plusieurs entreprises. Quand il s'agit de construire une extension à une usine, il faut le faire entre deux bâtiments existants plutôt qu'agrandir le site de l'entreprise sur des terres agricoles. Au niveau du SCoT, notre trajectoire de sobriété foncière s'appuie sur la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Nous devons réduire de près de 57% la consommation des espaces non déjà artificialisés à l'horizon 2031. L'étape ultime sera le 0% d'artificialisation nette pour 2050 ».

Garantir des conditions de vie adaptées aux besoins des habitants tout en protégeant l'environnement

Aménagement du territoire. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) veille à garantir des conditions de vie adaptées aux besoins des habitants et à préserver l'environnement.



➤ Jean-Michel Magnier

Vice-président de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie et membre du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois
« Nous travaillons sur l'aménagement d'un territoire assez important, qui représente quasiment les deux tiers du département et sur lequel il y a beaucoup de villages à côté des polarités », explique Jean-Michel Magnier. Membre de l'ancien Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois, il a participé aux travaux d'écriture du premier SCoT en 2012. Il est aujourd'hui vice-président du Pôle Métropolitain. Il ajoute : « L'objectif c'est d'être le territoire du « quart d'heure », c'est-à-dire qu'un habitant d'un village qui n'a pas beaucoup de services doit pouvoir se rendre en quinze minutes maximum, que ce soit en voiture ou en transports en commun, sur une polarité, qui concentre les services dont il a besoin ».

Le SCoT veut œuvrer pour que le territoire du Grand Amiénois accompagne les transformations actuelles : la population vieillit, les structures familiales changent, la taille des ménages diminue et les déplacements s'allongent. L'enjeu consiste à organiser l'habitat et les services autour de polarités de vie confortées par une offre diversifiée de logements et par des mobilités faiblement carbonées accessibles à tous. Concrètement, le SCoT veut organiser le territoire pour qu'un cadre de vie de qualité soit garanti à tous les habitants, dans les villes et les villages. Il s'agit de vivre dans un loge-

ment décent et adapté aux étapes de vie de chacun, accéder facilement aux soins et aux services, trouver les moyens pour se déplacer et bénéficier d'un environnement sain. L'objectif est de renforcer les polarités, c'est-à-dire les villes et les bourgs qui accueillent des services (commerces, éducation, santé, culture). En développant leur poids démographique, leur économie et leurs emplois, elles assurent une offre de proximité aux habitants, qui n'ont plus besoin de faire de longues distances pour y accéder, et maintiennent la dynamique en campagne à l'échelle de ces bassins de vie. En termes de transports, dans les

zones rurales, la voiture reste aujourd'hui incontournable. Si elle permet d'être autonome, elle reste chère et génère de la pollution.

Moyens de locomotion plus verts

La volonté du SCoT est de mettre en place des alternatives à travers des moyens de locomotion plus verts tout en préservant l'autonomie des usagers. Il s'agit de développer des transports en commun mieux organisés, notamment des liaisons de cars, de trains et de covoiturage plus efficaces, mais aussi des solutions de mobilité à la demande, ou encore d'encourager les mobilités douces

comme la marche et le vélo pour les trajets quotidiens.

Concernant l'accès au logement, le défi est, d'abord, d'améliorer l'existant. Beaucoup de logements sont anciens, vacants, mal isolés ou trop grands. Il faut les rénover, ce qui permet de conserver le patrimoine et éviter de construire du neuf, qui consommerait des espaces naturels ou agricoles. Il s'agit également de diversifier plus largement l'offre pour correspondre à chaque étape de la vie : petits logements pour les jeunes et les seniors ou maisons pour les familles, par exemple. ●

Juliette Poulain



La Ville de Roye, l'une des dix-neuf polarités qui structurent le Grand Amiénois et offrent des services de proximité. Photo ADUGA

Transmettre un environnement préservé aux habitants

Préservation de l'environnement. L'enjeu du SCoT consiste à protéger les espaces naturels et leurs ressources, nécessaires au quotidien des habitants.

Le territoire du Grand Amiénois dispose de paysages naturels variés et riche en biodiversité. Vallées, rivières, forêts, terres agricoles en bocage ou en openfield constituent son identité et participent au bien-être des habitants. Mais ces écosystèmes sont fragilisés par l'urbanisation et le réchauffement climatique. L'enjeu du SCoT est de protéger les espaces naturels et leurs ressources, indispensables au quotidien des habitants. Mais aussi de transmettre un environnement naturel préservé aux générations futures. La nature fournit des richesses, régule les inondations, purifie l'eau et l'air tout en offrant un cadre de vie confortable avec des lieux de détente et de loisirs. Ces ressources naturelles constituent des biens communs irremplaçables.

Protéger des ressources vulnérables

Les élus se mobilisent pour conserver la spécificité des paysages du Grand Amiénois (vallées, plateaux, bosquets, forêts, cours d'eau, zones humides, patrimoine bâti et terres agricoles) face à l'extension de l'urbanisation, la banalisation des constructions et de l'artificialisation des sols. Le SCoT veut donc renforcer les ré-



Une vue du village de Mailly Raineval. photo ADUGA

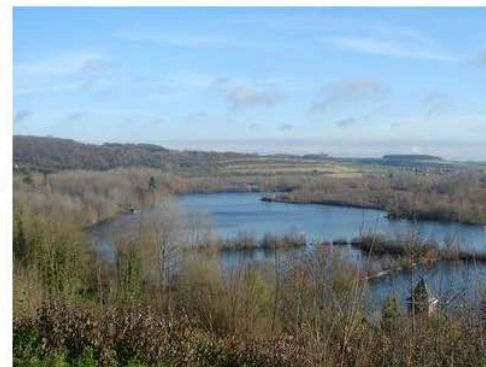
servoires de biodiversité, qui permettent au vivant de couvrir ses besoins, ainsi que les corridors écologiques, c'est-à-dire les voies

de déplacement des espèces entre ces réservoirs. L'ensemble constitue la trame verte et bleue du territoire. Il s'agit aussi de pro-

téger des ressources vulnérables, voire non renouvelables, comme les sols, en limitant l'urbanisation et en sauvegardant leur fertilité. Il en est de même pour l'eau, qui doit être de plus en plus dépolluée et utilisée avec modération afin d'en conserver la disponibilité. Face au changement climatique, l'aménagement du territoire doit également s'adapter. Le SCoT veut éviter l'imperméabilisation des sols afin qu'ils absorbent mieux l'eau lors de pluies diluviennes,

ajouter des espaces verts en ville pour limiter les îlots de chaleur, mieux gérer les risques d'inondation et de coulée de boue et renforcer les zones naturelles qui régulent les événements climatiques de plus en plus brutaux et imprévisibles.

Concrètement, les élus ont la volonté de construire un Grand Amiénois capable de faire face aux crises et d'assurer, dès aujourd'hui, un cadre de vie agréable. ●
Juliette Poulain



Les étangs de la Barrette, à Corbie. photo ADUGA

« Dans la réécriture du SCoT, nous prenons en compte le risque d'un changement climatique brutal »

Préservation des ressources naturelles. Jean-Jacques Stoter, vice-président de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest, est également vice-président en charge des mobilités du Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Il évoque la ressource en eau.



Jean-Jacques Stoter est vice-président en charge des mobilités du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Juliette Poulain
Journaliste

Jean-Jacques Stoter est maire de Briquemesnil-Floxicourt, conseiller départemental (groupe La Somme en Commun) et vice-président de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest. Membre de l'ancien Syndicat Mixte du Grand Amiénois, il a participé aux travaux d'écriture du premier SCoT entre 2008 et 2012 pour la création du Pôle métropolitain du Grand Amiénois en 2018. Il en est aujourd'hui le vice-président en charge des mobilités. Depuis janvier 2025, Jean-Jacques Stoter est également président de l'AMBEVA, le syndicat mixte chargé de la gestion des ressources en eau dans le bassin-versant de la Somme.

« Dans la réécriture du SCoT, nous prenons en compte le risque d'un changement climatique brutal. Nous avons trois grandes volontés : mettre en place une économie locale qui profite aux habitants tout en préservant les ressources naturelles, ga-

rantir des conditions de vie favorables aux habitants en protégeant l'espace dans lequel nous évoluons et transmettre, à l'avenir, un environnement préservé », explique-t-il.

« Limiter l'imperméabilisation des sols »

Jean-Jacques Stoter rappelle que le SCoT est ensuite décliné aux plans d'urbanisme locaux auxquels il est nécessaire d'intégrer les enjeux de biodiversité pour l'urbanisation de demain.

« La priorité, c'est de limiter l'imperméabilisation des sols. Nous sommes sujets à des orages de plus en plus violents et imprévisibles sur nos territoires. Nous devons tirer des enseignements des inondations de 2001, qui ont été causées par une remontée des nappes phréatiques. Elles étaient déjà pleines depuis deux hivers et les sols ne pouvaient plus absorber l'eau », détaille l'élu. Il ajoute : « En cela, la loi Zéro Artifi-

cialisation Nette (ZAN) nous aide. Premièrement, cette stratégie foncière économe s'oriente vers la réhabilitation des friches et des logements, tout en les amenant à un certain niveau de confort. Pour la construction, le défi est double puisqu'il s'agit à la fois d'intégrer dans les nouveaux bâtiments de l'isolation contre le froid mais aussi contre les fortes chaleurs. Deuxièmement, il faut favoriser l'infiltration au plus près de là où l'eau tombe. Plutôt que de drainer des milliers de mètres cubes d'eau à travers des réseaux, l'idée serait de viser l'infiltration d'eau de pluie directement à la parcelle. Cela permet aussi de désengorger les stations d'assainissement ».

« Démarché de sobriété »

L'autre défi concerne l'aménagement des rivières : « La Somme a plusieurs affluents comme l'Avre, l'Ancre ou encore la Noye, qui sont quelquefois situés au-dessus du niveau des villes et des villages, aug-

mentant ainsi le risque d'inondation. Certains de ces affluents ont vu leur source et leur lit modifiés par les activités humaines au fil des siècles. L'une des pistes est d'éviter de construire toujours la ville sur la ville », suggère-t-il.

« Nous sommes aujourd'hui dans une démarche de sobriété », affirme Jean-Jacques Stoter. Avant de poursuivre : « L'objectif est de réduire de 10 % d'eau potable prélevée dans la nappe phréatique à l'horizon 2030. Soit 55 millions de mètres cubes d'eau en moins, d'après l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Les industriels, les agriculteurs, les gestionnaires de l'eau et les foyers, ensemble, nous allons devoir faire un grand effort collectif ».



La préservation de la ressource en eau est l'une des priorités du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Ici, la rivière la Noye dans la traversée de Remiencourt. Photo ADUGA

LES DATES DES RÉUNIONS

Votre avis compte : venez construire avec nous le Grand Amiénois de demain ! Participez aux réunions publiques du SCoT pour échanger avec nous, de 18 h 30 à 20 heures :

● Le 8 décembre à Beauquesne, salle «Au Flot du Bac», 4 rue du Bac.

● Le 9 décembre à Moreuil, salle Antoine Vitez, place Victor-Hugo.

● Le 15 décembre à Poix-de-Picardie, salle de la Justice de Paix, 4 rue Saint-Denis.

● Le 16 décembre à Amiens, salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville, mais également en visioconférence à rejoindre avec le QR code ci-dessous.

● Et les 8 et 16 décembre après-midi, nous vous attendons au chalet blanc du Marché de Noël d'Amiens.

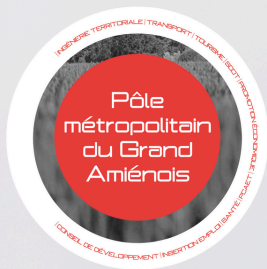


Le 16 décembre à la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville, mais également en visioconférence à rejoindre en scannant ce QR code

Ce cahier rélationnel a été réalisé en partenariat avec l'ADUGA et le Pôle métropolitain du Grand Amiénois

ACRONYMES

<p>PCAET COT EPCI TE80 CD2E TEN E2PM ETT CANOPE</p> <p>FPC CODEC AMSO Habitat EIT CAE ECI</p>	<p>Plan Climat Air Energie Territorial Contrat d'Objectifs Territorial Etablissement Public de Coopération Intercommunale Territoire d'Energie de la Somme Centre de Déploiement de l'écotransition dans les Entreprises Territoire Engagé pour la Nature Etude de Planification et de Programmation des Matières Ecologie Touristique et Territoriale Réseau, établissement public placé sous la tutelle de l'éducation nationale et de la jeunesse Futureproofed Cities Contrat d'Objectif d'Economie Circulaire Baillieur social Ecologie Industrielle et Territoriale Climat Air Energie Economie Circulaire</p>
<p>GT CDDC</p>	<p>Groupe de travail Conseil de Développement Durable en Commun</p>
<p>COP CRTE</p>	<p>CONFérence des Parties CONtrat pour la Réussite de la Transition Ecologique</p>
<p>SRDEII</p>	<p>Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation</p>
<p>EMC² PDMS SDC PAMS COM</p>	<p>Enquête Mobilité Certifiée CEREMA Plan de Mobilité Simplifié Schéma Directeur Cyclable Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire Contrat Opérationnel de Mobilité</p>
<p>PNR PETR INSEE SPL CDTO</p>	<p>Parc Nationale Régional Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Institut National de Statistique et d'Etudes Economique Société Publique Locale Contrat de Destination TOuristique</p>



Immeuble Terralia - 60 rue de la Vallée - 80000 AMIENS
Tél : 03 22 22 23 43 / Courriel : contact@grandamienois.com

Réalisation : Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Conception : F. DAVID, PMGA

Rédaction : Chaque chargé(e) de mission responsable de sa thématique, compétence ou action.

Impression : PMGA/Janvier 2026